

Serie: notas sectoriales
Fecha de realización: Abril 2004
Páginas: 56 páginas
@ www.africainfomarket.org

NOTE SUR LA PÊCHE

1. Données générales du pays

- 1.1. Aspects physiques
- 1.2. Aspects sociaux
- 1.3. Régime politique
- 1.4. Aspects économiques

2. Analyse du secteur

- 2.1. Définition du secteur
 - 2.1.1. Les emplois et la formation professionnelle
- 2.2. L'offre
 - 2.2.1. Niveau de la production
 - 2.2.2. Concentration de l'offre
 - 2.2.3. Types d'entreprises présentes dans le secteur
 - 2.2.4. Types de produits offerts
- 2.3. La demande
 - 2.3.1. Niveau de la consommation, préférences et types de consommateurs
 - 2.3.2. Concentration de la demande
- 2.4. Le commerce extérieur
 - 2.4.1. Quantités importées
 - 2.4.2. Quantités exportées
- 2.5. Distribution
 - 2.5.1. Canaux distribution
 - 2.5.2. Concentration de la distribution

2.5.3. Principaux distributeurs

2.6. Commercialisation

2.6.1. Tarifs et barrières à l'entrée

2.6.2. Etiquetage et emballage

2.6.3. Paiement (moyens de paiement utilisés et réactifs)

2.6.4. Promotion

2.6.5. Transport des produits halieutiques

3. Annexes

3.1. Adresses utiles

3.2. Liste des importateurs

3.3. Liste des opérateurs

3.4. Tableau n°1 : Evolution de la production

3.5. Tableau n°2 : Exportations globales

3.6. Tableau n°3 : Evolution du nombre de bateaux autorisés et des embarcations de la pêche artisanale

3.7. Tableau n°4 : Capture totale dans la Zone Economique Exclusive de la pêche industrielle

4. Normative légale

4.1. Conventions ratifiées par la Mauritanie

4.2. Dispositions législatives et réglementaires

Résumé

- La Mauritanie possède une façade maritime longue d'environ 800 Km. Les côtes mauritaniennes sont considérées comme l'une des plus poissonneuses du monde. Les conditions hydro climatiques favorisent la concentration d'une forte population halieutique. La pêche est essentiellement localisée dans la Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) vaste de plus 230.000 Km².
- L'offre est riche, avec plus de 300 espèces dont la moitié est commercialisable. La Mauritanie produit environ 400.000 tonnes de poisson par année, toutes espèces confondues. Toute la production nationale est débarquée à partir de deux grandes villes qui ravitaillent l'intérieur du pays et l'étranger : Nouakchott et à Nouadhibou.
- Si la demande intérieure en produits de pêche est marginale en raison de la faible consommation nationale, la demande extérieure est, quant à elle, très importante. La pêche mauritanienne est une activité résolument extravertie ; la quasi-totalité de la production est destinée à l'exportation principalement au marché japonais ou européen. Le Japon est le premier pays consommateur du poisson mauritanien, surtout en ce qui concerne la production céphalopodière.
- Le commerce extérieur des produits de la pêche traverse depuis quelques années une crise liée à la baisse des rendements, à la forte exploitation de ces produits et à la crise économique japonaise. Ces facteurs ont conduit à une diminution du volume des exportations et une baisse des rentrées en devises.
- Quant aux importations, la Mauritanie achète à l'extérieur tout ce qui a trait aux matériels et équipements de pêche nécessaires pour les installations et le fonctionnement des sociétés de pêche.
- La distribution des produits de la pêche s'effectue à partir de Nouakchott et de Nouadhibou. Une quantité limitée est acheminée vers l'intérieur du pays
- Alors que l'essentiel de la production aux pays étrangers comme le Japon, ceux de l'Union Européenne, de l'Afrique, via le port de Nouakchott et de Nouadhibou.

- Les paiements en matière de pêche se font le plus souvent par crédit documentaire. Les produits, une fois emballés selon les normes de qualité requises, sont exportés par voie maritime ou terrestre (pour les produits destinés au Sénégal).

1.- DONNÉES GÉNÉRALES DU PAYS

1.1. Aspects physiques

La Mauritanie est un pays de l'Afrique de l'ouest qui s'étend de l'Océan Atlantique au désert du Sahara sur 1,03 millions de km². Au nord, elle est limitée par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'est et au sud-est par le Mali, au sud par le Sénégal avec qui elle possède une frontière fluviale « le fleuve Sénégal ».

La Mauritanie a un climat désertique dans le nord du pays, un régime soudano sahélien prenant au sud où les précipitations pluviométriques sont plus importantes. Sur le littoral, le climat est plutôt « doux » à Nouakchott, les températures moyennes maximales s'élèvent à 30 ° en janvier et février, 33° à 34° de mars à juin, 32° en juillet et août, 35° à 36° en septembre, octobre et novembre et enfin 29 en décembre.

Dans le reste du pays les températures restent contrastées et variantes. La saison des pluies ou hivernage se situe aux alentours d'août et septembre.

La végétation du pays se compose de savane de steppe au sud, « des prairies » temporaires et d'oasis ailleurs.

La population : on estime qu'en 2015 avec une croissance de 3 % elle dépassera 5 millions, elle est estimée à plus de 2 570 000 habitants avec une croissance annuelle de l'ordre de 2,6 %. **La population urbaine est estimée à 67% de la population totale, et se concentre pour les trois quarts dans la capitale Nouakchott.**

Cette population est composée essentiellement de quatre groupes ethniques.

- Les halpulars peuls : éleveurs, agriculteurs, les noirs de la vallée du fleuve Sénégal.
- Les Maures composés en deux sous-groupes : arabo-berbères et noirs : ils sont essentiellement éleveurs, commerçants et agriculteurs.
- Les soninkés, également agriculteurs de la vallée (Sélibaby et Kaédi).
- Les Wolofs, habitants principalement la région du Trarza.

Les langues couramment utilisées sont l'Arabe, le Français, le Hassaniya, le Pular, le Soninké et le Wolof. **La langue officielle est l'Arabe.**

1.2. Aspects sociaux

La population active

La population active est de près de 85 % dans le secteur informel, le taux de chômage est estimé à plus de 20 % de la population. Le revenu moyen par habitant approche les 400 \$ US par an.

Le secteur informel représente une part importante de l'économie du pays. Essentiellement urbain, il est constitué de plus de **100 000 micro-entreprises**; secteur actif dans les activités traditionnelles ne demandant pas de personnel instruit et qualifié. Il représente, selon la Banque Mondiale (BM), 10% du PIB et 23% de la richesse nationale et emploie 60% de la population active ».

(**Source** : Diagnostic du Secteur Industriel Mauritanien « Journées Nationales de Concertation sur l'Industrie en Mauritanie », Nouakchott – Palais des Congrès les 18 et 19 septembre 2006)

Revenu moyen par habitant et pauvreté

Le revenu national par habitant s'élève à 86 065 ouguiyas soit environ 400 \$ US.

Le PNB/tête qui est actuellement de 685 \$ US devrait doubler en 2010 compte tenu des revenus procurés par le pétrole, ce qui entraînera la prochaine sortie de la Mauritanie de son statut de pays de l'IDA.

La production du Champ Chinguitti a démarré en février 2006 sur la base d'une production prévisionnelle annuelle de 18,1 millions de barils pendant 9 ans au moment où le monde connaît une flambée des cours du pétrole.

L'exploitation des autres gisements offshore devrait démarrer au cours des prochaines années, dont le plus important « thiof » serait opérationnel dès 2008.

Remarque: La production moyenne du secteur pétrolier au 30 septembre 2006 s'est établie à 39.297 barils/j, ce qui dénote que le niveau d'exploitation demeure encore loin des prévisions initiales (75.000 barils/j), même si au mois de mars la production moyenne a atteint un niveau de plus de 66.000 barils/j.

Cette situation est due à des difficultés techniques récurrentes liées à l'enlèvement du brut.

(**Source** : « Atelier sur les Outils de Promotion du Commerce extérieur » CCIAM/PNUD, Nouakchott – CNPM, les 6, 7 et 8 juin 2006)

La pauvreté recule fortement à Nouakchott avec une baisse dans les principales zones urbaines à environ 15 %. Dans le milieu rural de la vallée du fleuve, elle est en baisse de 18 % zone dont l'activité économique est basée sur l'agro-pastorale, elle même dépendante de la pluviométrie, par ailleurs particulièrement faible.

Indicateurs	1990	1996	2000
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	56,6%	50,5%	46,3%
Ecart de pauvreté	15,9%	9,2%	7,9%
Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la	4,6%	5,4%	5%

consommation nationale			
------------------------	--	--	--

En 2000, un peu moins de la moitié de la population, soit 46,3% des mauritaniens, vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire correspondant à un dollar par jour. Ces chiffres montrent un recul de la pauvreté de dix points de pourcentage en dix ans, soit en moyenne une baisse de 1,02 point de pourcentage par an pour le taux d'incidence de la pauvreté.

Le rythme actuel est presque suffisant pour la réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté entre 1990 et 2015 puisqu'il permet d'atteindre un taux de 31% en 2015 pour un objectif OMD de 28,25%.

En outre, l'objectif de réduction de la pauvreté fixé dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour 2015 (19,1%) est plus ambitieux que l'objectif OMD (28,25%)

Dans le cadre de la mise à jour du CSLP, il a été ramené même à 16,3% pour 2015.

La pauvreté est phénomène rural : en 2000, 61,2% des ruraux vivaient avec moins d'un dollar par jour (65,5% en 1996) alors qu'en milieu urbain, cette proportion est de 25,4% (30,1% en 1996)

Les taux de pauvreté les plus élevés sont observés en 2000 au niveau des régions du Guidimagha (78,6%), du Gorgol (76,%) et l'Assaba (65,5%) qui sont des régions agropastorales.

En revanche, les deux grandes régions minières et halieutiques du Nord, Dakhlet Nouadhibou (chef-lieu : Nouadhibou) et Tiris Zemmour (chef-lieu : Zouérate), ont enregistré en 2000 les taux les plus faibles, soit respectivement 4,2% et 16,4%.

Remarque : la pauvreté recule en milieu rural alors qu'elle progresse légèrement au niveau du grand centre urbain de Nouakchott, la capitale. Ce qui prouve que le taux d'incidence suit une évolution élastique et pourrait réagir plus favorablement à des programmes d'investissements s'ils étaient davantage ciblés sur les zones rurales.

(Source : Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des OMD en Mauritanie en 2005, PNUD avec l'appui des Agences de l'UNDG)

1.3. Régime politique

Pionniers du commerce en Afrique Occidentale les commerçants mauritaniens, en intrépides caravaniers, exportateurs de gomme, d'animaux, de peaux et d'or, ont servis de relais pour desservir les régions les plus reculées de Mauritanie et plus tard tout le continent africain.

Cette expérience enrichie de celle acquise au Moyen Orient où la Mauritanie était connue sous le nom de « Bilad Chinguitty » ou pays d'un million de poètes a consolidé sa double vocation, culturelle et commerciale.

Ce statut a permis à cette région de jouer un rôle clé dans le domaine des échanges, constituant ainsi une sorte de plaque tournante du commerce entre les pays de la sous région nord africaine et les anciens Empires Soudano-Sahéliens

La République Islamique de Mauritanie est indépendante depuis le 28 novembre 1960, l'Islam est la religion **du peuple et de l'Etat**.

La Constitution du 12 juillet 1991 a mis en place un régime politique de type présidentiel. Le Président est élu au suffrage universel **direct** à deux tours pour un mandat de **5 ans. Il est rééligible une seule fois**. Il exerce le pouvoir exécutif et préside le conseil des ministres dont le 1^{er} ministre définit la politique du Gouvernement. Le Président de la République est M. **Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi**.

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et législatif et comprend un conseil supérieur de la magistrature.

Administrativement, la Mauritanie est divisée en 13 régions, 54 Moughataa et 38 arrondissements. Les treize régions comprennent : 12 wilayas (régions) et le district de Nouakchott.

Chaque région a à sa tête un Wali (Gouverneur) et chaque Moughataa est dirigée par un Hakem (Préfet).

Les principales villes du pays sont :

- Nouakchott
- Nouadhibou
- Zouérate
- Kaédi
- Atar
- Kiffa
- Sélibaby
- Rosso
- Néma
- Boghé
- Aïoun
- Aleg.

1.4. Aspects économiques

Les recettes en millions d'UM sont de 41 574 et les dépenses de 38 081 : soit un excédent de 3 493.

Au premier semestre de 2006, les recettes fiscales se sont situées à 46,8 milliards d'UM contre 36 milliards d'UM à la même période de l'année précédente, soit un taux d'accroissement de 30%.

Quant aux dons, ils se sont établis à 18,6 milliards d'UM au premier semestre de 2006, sous effet de l'encaissement en juin d'un montant de 13 milliards d'UM au titre de l'Initiative de Réduction de la Dette Multilatérale (IRDM).

Sur la même période de l'année précédente, les dons n'ont été que de 1,13 milliards d'UM.

Ainsi les recettes totales de l'Etat dons compris auraient atteint, au premier semestre de 2006, **82 milliards d'UM**, soit une quasi stabilité par rapport à la même période de 2005 où les recettes se sont établies à 83 milliards d'UM.

Compte tenu des recettes pétrolières dont le montant budgétisé se chiffre à **41,3 milliards d'UM**, soit près de 66% de l'ensemble des recettes (hors dons), les ressources totales de l'Etat, se seraient établies à **123 milliards d'UM** au premier semestre de 2006.

Sur la même période, les dépenses publiques se sont établies à 89,8 milliards d'UM, tirées essentiellement par les dépenses en biens et services qui ont augmenté de 100% entre les deux trimestres, et les dépenses d'investissement (+38%).

Le solde global, différence entre recettes totales dons et recettes pétrolières compris et dépenses totales, a dégagé, fin juin 2006, un excédent de l'ordre de 33 milliards d'UM.

Hors recette pétrolière, le solde global se retrouverait déficitaire d'environ 8 milliards d'UM.

(Source: Point conjoncturel trimestriel édité par la DESD/MAED – N°001/Décembre 2006)

Le secteur rural participe à hauteur de ¼ du PIB mais il importe de signaler qu'il emploie 2/3 de la population active. Ce secteur présente la production agricole et l'élevage. La production agricole progresse annuellement à 21 %.

La contribution du secteur **agropastoral** à la formation du PIB a régressé ces dernières années ; elle est passée de **17,2% en 2001 à 15,4% en 2005**.

Cet apport provient essentiellement du sous-secteur de **l'élevage** qui a représenté en moyenne **13%** du PIB. La part du sous-secteur agricole s'est située quant à elle à 3% en 2005. Elle était de 4% en 2001.

L'apport du secteur agropastoral au budget de l'Etat est pratiquement nul.

Les exploitations agricoles sont soumises au régime de droit commun mais les statistiques budgétaires ne mentionnent pas de recettes en provenance de ce sous-secteur.

Il est de même pour l'élevage à l'exception des droits payés sur les animaux exportés au passage des frontières.

(Source : Rapport de synthèse suite à l'Atelier de concertation nationale sur le Secteur rural « Etat des lieux et Perspectives à court et moyen terme du Secteur », Nouakchott - Palais des Congrès les 8 et 9 février 2007)

La pêche :

Elle présente deux formes d'activité qui se côtoient : la pêche industrielle et la pêche artisanale.

La pêche et le fer représentent 6 % du PIB. La pêche est l'un des piliers des exportations avec 215 000 tonnes exportées et représente 44 % de la valeur totale.

La côte mauritanienne est réputée pour être une des côtes les plus poissonneuses du monde. Ce secteur est considéré par le Gouvernement comme stratégique :

- Contribue à 44% des recettes d'exportations.
- 6% du PIB.
- 21% des recettes fiscales de l'Etat.
- Crée environ 36 000 emplois directs et indirects, soit 6% de la population active.

La consommation intérieure du pays étant faible (16 000 tonnes par an), la quasi-totalité des produits halieutiques pêchés sont exportés.

(Source : MINEFI – DREE/TRÉSOR, janvier 2005)

En se basant sur les données disponibles des captures du sous-secteur de la pêche industrielle au titre des sept premiers mois de l'année 2006, la production aurait enregistré une évolution de 10,5%, s'établissant ainsi à 449.035 tonnes fin juillet 2006, contre 406.283 tonnes sur la même période de l'année précédente.

La hausse de la production enregistrée au niveau du secteur sur la période a été essentiellement tirée par celle des espèces pélagiques (13%), dont le poids représente plus de 90% des captures de la pêche industrielle.

Exprimées en valeur, les exportations sont passées de 23,8 à 25 Milliards d'UM, soit une hausse de 4,6%, essentiellement imputable à l'augmentation des exportations de crustacés (87,4 %) et à la haute valeur marchande des céphalopodes (plus 74% de la valeur des exportations) qui connaît une légère reprise (0,5%), après une chute vertigineuse de l'ordre de 19% au mois de mai 2006.

(Source: Point conjonturel trimestriel édité par la DESD/MAED – N°001/Décembre 2006)

L'activité minière et industrielle

Le minerai de fer fournit au pays sa première source de devises, avec 54,8 % du total des exportations.

Aujourd'hui la pêche et l'industrie minière procurent 99% des devises étrangères.

Le secteur minier qui concerne à ce jour, essentiellement l'extraction du minerai de fer par la SNIM, occupe une place de choix dans l'économie du pays:

- Contribue à 55% des recettes d'exportations.
- 12 à 15% du PIB.
- 10% des recettes fiscales de l'Etat.
- La SNIM avec ses 4000 employés (plus 2000 emplois en sous entreprise) est le 2^{ème} employeur après la Fonction publique.
-

(Source : MINEFI – DREE/TRÉSOR, janvier 2005)

L'activité de la SNIM, qui avait connu des conditions défavorables, entraînant une décélération du rythme de croissance de la production (de 5,1% en 2004 à 0,7% en 2005), aurait été marquée en 2006, par une reprise de la production.

En effet, au terme des sept premiers mois de 2006, la production est passée à 6,6 millions de tonnes après avoir été de 5,2 millions de tonnes à la même période en 2005, soit une augmentation de 26%. Si cette tendance se maintenait, la production se situerait à 11,3 millions de tonnes à la fin de l'année 2006 soit un accroissement de 5,2% par rapport à 2005.

Dans cette perspective d'augmentation des prix et des quantités, la valeur des exportations en fin de l'année 2006 pourrait se situer à 115,1 milliards d'UM contre 89,1 milliards en 2005, soit une progression de 29%.

Concernant les Mines de Cuivre d'Akjoujt (Guelb Oumghrein) dont la capacité de production devrait atteindre, dès 2006, 30.000 tonnes de cuivre pur et 2 tonnes d'or par an, le démarrage de l'activité a été inauguré en mars 2006.

Ainsi, le volume de production attendue au cours des quatre derniers mois de l'année serait de 10.000 tonnes de cuivre et 22.000 onces d'or.

(Source: Point conjoncturel trimestriel édité par la DESD/MAED – N°001/Décembre 2006)

Les industries manufacturières contribuent à 4,1 % avec une progression de leur valeur ajoutée de 3,94 % en un an.

Principalement orientées vers le marché intérieur, ces industries commencent à exporter une petite partie de leur production en particulier dans le domaine des pâtes alimentaires, des biscuits, du lait, des eaux minérales, du sel iodé, des allumettes, des emballages et du ciment.

En dehors du secteur minier et de celui de la pêche tournés vers l'exportation, la Mauritanie est faiblement industrialisée avec 41 petites unités en activité.

L'industrie manufacturière mauritanienne est confrontée à un environnement très difficile : **étroitesse du marché local**, faible pouvoir d'achat des consommateurs, dépendance quasi totale des matières premières et des produits semi-finis qui doivent être importés, concurrence des produits étrangers qui bénéficient de l'ouverture du marché avec la libéralisation du commerce extérieur, coûts élevés de l'énergie et du loyer de l'argent...

Les équipements sont souvent anciens et les technologies utilisées ainsi que la faible qualification de la main d'oeuvre ne permettent pas, à quelques exceptions près, de bonnes performances. L'industrie de transformation, contrôlée en grande majorité par le secteur privé, ne représente que 3 % du PIB. Elle employait en 2 000, 1292 salariés et la valeur de sa production était de l'ordre de 40 millions d'euros.

Les secteurs porteurs

Ainsi la croissance depuis 1998 repose à 80% sur le dynamisme des services : transport et télécommunications (+13.8% en 2002), le commerce et la restauration (+3.8%), et les administrations publiques (+7.8%). Le BTP contribue également largement à la croissance (+13%).

L'agro-alimentaire occupe désormais la première place des entreprises manufacturières pour le nombre d'unités, le volume des investissements, les emplois créés, la production et la valeur ajoutée. La valeur ajoutée générée par ce secteur représente 34% de la valeur ajoutée nationale.

Les investissements dans ce domaine sont aussi très conséquents (ils représentent 37% des investissements industriels).

A noter que la fin des préférences commerciales non réciproques imposée par l'OMC (1^{er} janvier 2008) aboutira aux nouveaux **Accords de Partenariat Economique** (APE), et donc à l'ouverture progressive du marché mauritanien aux produits de l'UE.

(Source : MINEFI – DREE/TRÉSOR, janvier 2005)

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur les principaux partenaires de la Mauritanie :

Les principaux clients de la Mauritanie	% des exportations de la Mauritanie
La France	19,4 %
Italie	14,7 %
Allemagne	12,2 %
Espagne	11,7 %
Japon	11,4 %
Belgique	7,3 %

Les principaux fournisseurs de la Mauritanie

Fournisseurs	% importations de la Mauritanie
France	40,0 %
USA	8,7 %
Allemagne	8,2 %
Algérie	8,2 %
Espagne	7,9 %
Japon	6,8 %

La Situation de la balance des paiements et l'endettement

Le déficit de la balance des paiements a atteint 2,9 milliards d'ouguiyas.

En 2005, les exportations se sont chiffrées à 604.1 millions US\$ et les importations (FOB) à 1384.4 millions US\$, soit une balance commerciale déficitaire de (-783.3 millions US\$).

Pour la même période les recettes (dons inclus) ont atteint 131.3 millions US\$ contre 166.1 millions US\$ pour les dépenses, soit un déficit de 34.8 millions US\$, selon les statistiques de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM)

(Source : www.bcm.mr , 2005)

Les réserves en devises de la Mauritanie couvrent 5,8 mois d'importations.

La Mauritanie a une dette extérieure de plus de 2 milliards de \$ US. La charge annuelle de son remboursement représente 1/3 de la valeur de ses exportations.

Les objectifs de la Mauritanie pour l'an 2015

Sortir de la spirale de l'endettement qui entraîne des charges annuelles de remboursement de plus en plus lourdes (plus de 100 millions de \$ US par an) et condamne toute possibilité d'investissement et donc d'amélioration du revenu du citoyen.

Mettre en œuvre une politique à long terme de lutte contre la pauvreté en portant ses efforts principaux sur le développement du capital humain du pays avec pour objectifs la création d'emploi et l'accroissement du niveau de vie de la population.

Un Mauritanien sur deux vit sous le seuil de la pauvreté avec moins de 1 \$ US par jour.

L'objectif est de réduire la pauvreté à 17 % de la population totale en 2015.

L'un des moyens permettant d'atteindre ce dit objectif est : l'allègement de la dette extérieure.

Le plan mis au point avec l'aide de la Banque Mondiale et des pays créanciers de la Mauritanie propose un allègement important de sa dette extérieure, chaque \$ US de dette annulée devant être systématiquement investi dans le pays pour favoriser le développement économique du pays et la lutte contre la pauvreté. Une période probatoire a été fixée entre 1999 et 2002, avec des allègements partiels de la dette. A partir de 2002, ce sont 1,1 milliard de dollars de la dette qui seront annulés et réinvestis dans le programme de lutte contre la pauvreté. L'objectif est d'atteindre en 2004 une croissance annuelle de 6 %.

Les objectifs à l'horizon 2010

- Ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 35% en 2010
- Ramener l'incidence de la pauvreté respectivement en milieu rural à moins de 45% et en milieu urbain à moins de 15% en 2010
- Assurer un taux annuel moyen de croissance de plus de 10% sur la période
- Assurer un accès universel à une éducation de base
- Ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de 15 ans à moins de 20%
- Porter le taux de couverture en soins de santé primaire dans un rayon de 5km à 90%
- Ramener le TMI (Taux de Mortalité Infantile, mois de 12 mois), le TMIJ (Taux de Mortalité Infanto-Juvenile, moins de 5 ans) et le TMM (Taux de Mortalité Maternelle) respectivement à moins de 60‰, 70‰ et 400 pour 100.000
- Porter le taux d'accès à une eau potable à partir d'un robinet intérieur à 50%.

Les objectifs à long terme

- Ramener l'incidence de la pauvreté à moins de 25% en 2015 ;
- Ramener l'incidence de la pauvreté en milieu rural à moins de 35% ;
- Porter le PIB par tête d'habitant à 2.000 dollars ;
- Assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans ;
- Ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à moins de 15% ;
- Assurer un accès universel aux soins de santé primaire dans un rayon de 5km ;
- Ramener le TMI à moins de 40‰, le TMIJ à moins de 55‰ et le TMM à moins de 300 pour 100.000 ;
- Porter le taux d'accès à une eau potable à partir d'un robinet intérieur à 90% ;
- Eliminer les disparités entre garçons et filles au niveau de l'éducation.

(Source : « Atelier sur les Outils de Promotion du Commerce extérieur »
CCIAM/PNUD, Nouakchott – CNPM, les 6, 7 et 8 juin 2006)

Le programme de lutte contre la pauvreté :

1. L'accélération de la croissance économique : favoriser les investissements y compris ceux venant de l'étranger.
2. L'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres. Dans les zones rurales, mettre en place des approches intègres particulièrement dans les domaines de l'élevage des cultures vivrières et sahéniennes avec la participation des communautés locales.

3. Intégrer les populations des quartiers périphériques en permettant aux centres urbains de jouer leurs rôles de pôles régionaux de développement.
4. Le développement des ressources humaines :
5. Rétablir l'adéquation de la formation des jeunes avec les besoins de l'économie.
6. Aider et former sur le tas les initiateurs des microprojets.

La pleine participation la population à la définition des actions : de la concertation avec la société civile dépendra de la réussite du programme.

Axes du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

1. Accélération de la croissance
2. Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres
3. Développement des RH et de l'accès aux services de base
4. Renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance

Pauvreté et accès aux services de base :

- La pauvreté : est en diminution (51% en 2000 et 46,7% en 2004)
- Éducation : certains progrès en matière d'accès, mais dégradation de la rétention, de la qualité...
- Santé : couverture sanitaire d'environ 67% dans un rayon de 5 km, mais les niveaux de mortalité sont restés élevés
- Amélioration de l'accès à l'eau potable (l'utilisation de robinet intérieur est passée de 15% en 2000 à 18,5% en 2004)

Priorités du CSLP

- **4 domaines** prioritaires : l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures (transport, énergie, télécommunications, etc.)
- **2 zones** prioritaires : le milieu rural aride et les quartiers précaires
- **2 actions transversales** prioritaires : (SNAT) intégrant une vision prospective et l'adoption du Plan d'Action Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE)
- **1 méthode de travail** prioritaire : la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP

(Source : « Atelier sur les Outils de Promotion du Commerce extérieur »
CCIAM/PNUD, Nouakchott – CNPM, les 6, 7 et 8 juin 2006)

2.- ANALYSE DU SECTEUR

2.1. Définition du secteur

De par sa position géographique, la Mauritanie constitue l'une des zones africaines de pêche les plus riches en espèces halieutiques (demersaux, céphalopodes, crustacés...). La production annuelle s'élève à environ 400 000 tonnes de poissons, presque totalement destinée à l'exportation. La pêche mauritanienne comporte deux volets à savoir : la pêche artisanale et la pêche industrielle. Vue l'importance de cette activité dans l'économie du pays (création d'emplois), le gouvernement met en place diverses stratégies liées aussi bien à l'exploitation de la pêche qu'à la formation professionnelle de ses acteurs. **La pêche est l'un des secteurs essentiels de l'économie mauritanienne.**

Le littoral mauritanien doit sa réputation de « côte parmi les plus poissonneuses du monde » à l'abondance des stocks (1,5 million de tonnes de potentiel de prélèvement par an), à la diversité (plus de 300 espèces et dont 150 commercialisables) et à la richesse en terme de valeur commerciale des principales espèces (céphalopodes, crustacés, démersaux nobles, thonidés, etc.), ainsi qu'à la part des quotas par rapport au stock mondial. La Mauritanie posséderait les plus importants stocks du monde de poulpes et de courbines, par exemple. La faible étendue du plateau continental (36 000km²) entraîne une très forte concentration des ressources. Les densités atteignent jusqu'à 1 000 tonnes de poisson par mile marin carré et les fonds dépassent rarement l'isobathe 50 m, ce qui offre des rendements élevés.

Pour cette étude, ce secteur concerne aussi bien la pêche artisanale que la pêche industrielle ainsi que les matériels et équipements liés à ce type d'activité.

2.1.1. Les emplois et la formation professionnelle

La pêche maritime occupe une place capitale dans l'économie mauritanienne. Elle en était pendant 20 ans le secteur pilote avant de céder sa place au secteur des mines il y a quelques années.

- Nombre d'emplois rétribués, directs et indirects : 36 000 (soit 6 % de la population active).

Même si la capture annuelle est plus faible que celle de la pêche industrielle, la pêche artisanale procure au pays le plus grand nombre d'emplois : 30.000 emplois, compte tenu des emplois des pêcheurs et ceux des personnes à terre.

Quant à la pêche industrielle, elle procure 5.000 emplois dans la pêche industrielle.

La mise en place d'un dispositif complet et achevé de formation figure parmi les priorités du Gouvernement. A cet effet, il faut noter qu'il existe à Nouadhibou une Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches (ENEMP) qui reçoit régulièrement des étudiants et professionnels. Les nouveaux sont formés dans des métiers techniques maritimes (marins, maintenance matériel de pêche, etc). Quant aux professionnels, ils suivent des recyclages afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles conditions de pêche.

Le Gouvernement poursuit les efforts déjà engagés et visant à augmenter la capacité de maîtrise des technologies modernes dans le domaine de la pêche industrielle afin d'accroître le nombre de marins mauritaniens aptes aux fonctions de commandement.

La maîtrise des technologies spécialisées dans le domaine de la pêche artisanale contribuera également à la modernisation de la pêche côtière. De plus, des programmes spécifiques de formation et d'appui institutionnel au bénéfice des coopératives et des associations féminines impliquées dans la transformation et la commercialisation artisanale ou industrielle sont régulièrement mis en œuvre.

Pour compléter ce dispositif, un cadre juridique approprié pour la formation continue des pêcheurs artisanaux sera mis en place.

Dans un souci de gestion rationnelle et dynamique des emplois et carrières, un fichier central des marins mauritaniens existe. Il est centralisé au niveau de Nouadhibou et permet notamment de faciliter les embarcations des marins et leur suivi sur terre et en mer.

2.2. L'offre

La Mauritanie dispose d'une large zone côtière appelée Zone Economique Exclusive (250 000 Km²) où se concentre l'offre. Celle-ci est caractérisée par la diversité des ressources halieutiques. Les entreprises et les armements sur place contribuent à la production et à la transformation des espèces en vue de répondre à la demande qui est principalement étrangère.

L'offre des produits halieutiques mauritaniens est concentrée sur la zone côtière appelée Zone Economique Exclusive (250 000 Km²). Celle-ci est caractérisée par la diversité des ressources halieutiques. Les entreprises et les armements sur place contribuent à la production et à la transformation des espèces en vue de répondre à la demande qui est principalement étrangère.

2.2.1. Niveau de la production

Selon des sources statistiques officielles qui donnent des chiffres différents selon leurs origines, on peut considérer qu'entre 1969 et 2000 (une période de 32 ans) l'ensemble des navires de pêche industrielle fréquentant les eaux Mauritaniennes ont fourni, toutes espèces confondues, plus 14.000.000 de tonnes soit une moyenne annuelle de l'ordre de 440.000 tonnes.

En 2005, la production totale était estimée à 721.310 tonnes et en 2006, elle était de 571.496 tonnes. (Voir Annexes, tableau 1)

La majeure partie de la production des produits halieutiques de la Mauritanie est destinée à l'exportation qu'elle soit artisanale ou industrielle, demersale, pélagique ou céphalopodiène.

En 2001, la production totale était estimée à 620.000 tonnes et en 2002, elle était de 646.515 tonnes. (Voir Annexes, tableau 1)

La quasi-totalité de la production halieutique Mauritanienne est destinée à l'exploitation qu'elle soit artisanale ou industrielle, demersale, pélagique ou céphalopodiène.

2.2.2. Concentration de l'offre

Le cadre naturel des ressources halieutiques est constitué par ce qu'on appelle Zone Economique Exclusive (Z.E.E.), avec 250.000 Km² et 750 Km de côtes, l'espèce maritime mauritanienne accueille des populations aquatiques riches et variées. De fait, la zone économique exclusive est riche de plus de 300 espèces dont 170 sont commercialisables. Le potentiel de prélèvement permmissible est évalué à environ 1,5 millions de tonnes composé de diverses espèces. (Voir tableau 4 en Annexes)

Les diversités des ressources halieutiques compliquent un peu plus les captures puisqu'elles impliquent une diversité de pêcheries.

La Zone Economique Exclusive Mauritanienne cataloguée dans la zone 31.1 de l'Atlas Général de la FAO et répertoriée sur la carte 22.261 de la Banque Mondiale, est divisée en 2 bandes distinctes : une frange côtière allant jusqu'à 20 mètres de profondeur et un talus continental allant au-delà de 100 m de profondeur.

Ce plateau continental inclut dans sa partie Nord-Est le Banc d'Arguin où les conditions d'exercice de la pêche sont très restrictives, ce qui constitue dans une grande mesure une importante réserve halieutique.

Le cadre naturel des ressources halieutiques est constitué par ce qu'on appelle Zone Economique Exclusive (Z.E.E.), avec 250.000 Km² et 750 Km de côtes, l'espèce maritime mauritanienne accueille des populations aquatiques riches et variées.

Le littoral mauritanien doit sa réputation de « côte parmi les plus poissonneuses du monde » à l'abondance des stocks (1,5 million de tonnes de potentiel de prélèvement par an), à la diversité (plus de 300 espèces et dont 150 commercialisables).

(Voir tableau 4 en Annexes)

2.2.3. Types d'entreprises présentes dans le secteur

Les ressources de la pêche Mauritanienne sont exploitées par un armement national et une flottille artisanale de plus en plus active dans la bande côtière. Il faut également signaler la présence d'armements étrangers affrétés par des opérateurs mauritaniens qui ont une licence libre dans le cadre d'accords de pêche avec les pays des pavillons ou qui bénéficient d'une convention de droits privés signée avec l'Etat Mauritanien. (Voir partie Normative légale).

Les entreprises du secteur de la pêche son regroupées au sein de la Fédération Nationale des Pêches (F.N.P). Celle-ci est un organisme professionnel, membre de la Confédération Nationale du Patronat de Mauritanie (C.N.P.M).

La FNP a pour objectifs :

- L'impulsion des activités maritimes,
- l'établissement des rapports de coopération et de concertation avec l'Etat, les organismes similaires de pays tiers et partenaires sociaux ;
- la collecte, traitement et diffusion de toutes les informations relatives à la pêche.

Elle comprend les trois sections suivantes :

a. Armements de Fond et Pélagiques

- navires glaciers,
- navires congélateurs et
- navires super atlantiques.

b. Usines et Prestataires de services

- 80 usines de traitement et stockage
- 45 prestataires de services.

c. Artisans de Pêche

- 1.200 embarcations à Nouakchott et
- 1.500 embarcations à Nouadhibou

La structure des entreprises en présence correspond aux différentes filières de pêche concernées. En ce concerne la pêche demersale et céphalopodière, les armements de pêches (congelations et glaciers) sont largement dominés par des opérateurs nationaux. Tous ces navires sont basés à Nouadhibou.

Près de 80% des navires en activité ont une jauge brute comprise entre 200 et 300 tonneaux. Entre 1998 et 2000, les navires d'un tonnage de plus de 1000 tonneaux ont été entre 50 et 64 selon la période de l'année. Sur ce nombre, une quinzaine sont des navires de plus de 5.000 tonneaux.

En 2000, des chalutiers hollandais et anglo-irlandais de très forts tonnages soit entre 9.312 et 14.055 tonneaux étaient présent dans les eaux mauritaniennes. La pêche pélagique est réservée au navire de fortes capacités. Quant aux autres pêches, elles sont effectuées par des chalutiers de moindre tonnage.

La flottille industrielle mauritanienne est constituée d'un armement chalutier comprenant d'une part, les chalutiers à glace qui sont des navires de pêche fraîche débarquant des produits frais et d'autre part, des chalutiers frigorifiques, dont les captures sont congelées à bord même.

En matière de pêche demersale et céphalopodière, un important accord liant l'Union Européenne à la Mauritanie est entrée en vigueur en août 2001, autorise la présence de 55 navires dans les eaux mauritaniennes (contre 42 selon le précédent accord).

La pêche pélagique est en revanche le domaine quasi exclusif des armements étrangers. Les ressources pélagiques sont exploitées au moyen de grands bateaux battant pavillon de l'Europe de l'Est (Russie, Ukraine, Pologne, Bulgarie, Pays baltes), quelques unités de l'Union européenne dont la Hollande.

Certaines pêches spécialisées (crevettes, merlus, thons) sont le fait de quelques armements étrangers sous licence libre (Espagne) ou dans le cadre d'accords de pêche passés avec la Mauritanie.

La flotte espagnole est comparable à la flotte industrielle mauritanienne quant à la taille et à la spécialisation dans la pêche de céphalopodes. Depuis 1998, la flotte espagnole représente environ la moitié du nombre total des navires étrangers opérant dans les eaux mauritaniennes.

La flotte espagnole constitue le principal concurrent de la flotte mauritanienne dans la capture des céphalopodes. Il faut dire que les deux flottes industrielles mauritanienne et espagnole réalisent la quasi-totalité des captures industrielles de ces espèces évaluées à 31.100 tonnes pour l'année 2000.

L'industrie à terre est quant à elle, exclusivement nationale. Il n'y a pas d'investissements étrangers ou mixtes malgré les encouragements et les garanties accordées par le code des investissements.

Il n'existe pas à proprement parler de rentables industries de traitement ou de transformation du produit mais simplement des usines de congélation de poissons bruts et des entrepôts frigorifiques de stockage.

Selon une étude faite par Océanic Développement, le nombre d'usines à Nouadhibou est estimé à 33 unités en 2002 (dont 29 d'entre elles sont agréées) pour le traitement de produits (poissons et céphalopodes) entiers congelés et 21 unités pour les filets congelés (qui constitue le premier stade de valorisation) et 30 unités à Nouakchott.

La pêche artisanale est très diversifiée et s'opère dans quatre zones essentielles : la zone sud depuis le village de N'diogo jusqu'au sud de Nouakchott, la zone de Nouakchott, la zone du banc d'arguin avec les villages imraguen à côté du cap timéris, la zone nord qui comprend Nouadhibou et la presqu'île du cap blanc.

Les fortes concentrations de pêcheurs artisanaux se situent essentiellement au nord de la côte mauritanienne avec 60% de leurs effectifs à Nouadhibou ou dans la zone du banc d'arguin et 40 % des effectifs au sud dont le quart à Nouakchott.

Les pêcheurs artisanaux utilisent des pirogues en bois (équipées de moteur), en plastique, en aluminium, les lanches et les vedettes. Les pirogues en bois sont les plus nombreuses.

Les outils de captures sont :

- lignes à mains palangres
- filets tournants
- filets maillants
- sennes de plage
- pots à pulpe

En 2002, il y avait environ 2.700 embarcations artisanales (dont 1.500 à Nouadhibou) opérant sur le long du littoral mauritanien, procurant ainsi 17.000 emplois à des pêcheurs et 13.000 emplois sur terre.

Il faut préciser qu'il existe différentes industries de transformations des produits de la pêche parmi lesquelles nous citons :

- la MIP FRIGO basée à Nouakchott élabore des produits crus destinés à l'exportation.
- la SICOP et la MEIP sont des conserveries basées à Nouadhibou.
- la SOMASCIR produit quant à elle, du blanc de seiches et traite le calamar.

Il existe d'autres usines qui font du filetage et de la congélation.

La construction navale est assurée principalement par la MIP Naval avec des pirogues construites avec des matériaux synthétiques ou par la société BAPAM avec du matériel aluminium.

La réparation navale est assurée par deux chantiers basés à Nouadhibou. MAURITAMA et MASHREF disposent de docks flottant de 300 à 1.000 tonnes de capacité et d'ateliers mécaniques.

2.2.4. Types de produits offerts

Tous les produits halieutiques capturés sont susceptibles d'être commercialisés à l'étranger ou consommés au niveau national.

Les eaux mauritaniennes regorgent de cinq principales espèces commercialement rentables, à savoir :

- **Les grands pélagiques** : ce sont essentiellement des tonidés, des poissons grégaires migrant du Congo vers la Mauritanie et présents dans les eaux mauritaniennes de juin à août.
- **Les petits pélagiques côtiers** : ce groupe se caractérise par une abondance élevée, un comportement précaire propre à des captures massives et à une faible valeur unitaire.

L'espèce la plus viable en est la sardinelle car partiellement proche des côtes.

Le potentiel de la Mauritanie en petite pélagiques côtiers est extrêmement élevé, de l'ordre de 750.000 T pour les sardinelles et 500.000 tonnes pour les chinchards.

- **Les poissons démersaux** : vivant à proximité du fond, ces espèces se localisent surtout selon la nature des fonds et les caractéristiques des eaux. Leur abondance est liée dont à la rationalité et à l'hydroclimat. Leur valeur commerciale est élevée du moins pour certaines, les plus importantes sont les Mérours (dont le Thiof) les sparidés, les courbines, les Soles et les Rougets.
- **Les Céphalopodes** : Ce sont les Poulpes, les Seiches et les Calamares. Les céphalopodes sont spécialement importés en Mauritanie et en particulier le Poulpe. Les populations des poulpes allant du Sénégal au Sahara ex-espagnol, constituent l'ensemble le plus important du monde ; et le seul potentiel mauritanien est estimé de 20.000 à 40.000 tonnes par an, variable selon les conditions océanographiques annuelles.

- **Les Crustacés** : dont les Langoustes roses, qui vivent dans les canaux vaseux profonds, ont fait à leur époque la réputation de la Mauritanie sur le marché mondial, cependant, leur population a été surexploitée. Les langoustes côtières (ou vertes), elles sont abondantes en Mauritanie mais leur valeur commerciale est en deçà de celle des langoustes roses. Les crevettes côtières et les crevettes profondes.
- **Les espèces pélagiques** sont des poissons migrateurs qui se déplacent en bancs et qui vivent dans les eaux superficielles ou entre deux eaux : thon, espadon, clupéidés (sardinelles), maquereau, chinchard.
- **Les espèces démersales**, benthiques ou de fond vivent sur le fond marin ou dans les eaux profondes; il s'agit principalement des poissons plats (sole, lotte), et des gadidés (merlu, mérou, thiof, dorade, courbine et mullet ou ânon, julienne...) la lotte et la raie.
- **Les céphalopodes**, espèces migratrices, sont capturés par les pêcheurs dans les eaux côtières : seiche, calmar, poulpe.
- **Les crustacés** appartiennent aux espèces benthiques et vivent sur le fond : homard, langoustine, crabes (tourteau, araignée, étrille), crevettes.

Ces différentes espèces sont commercialisées comme produits congelés, frais ou transformés.

D'autres produits transformés plus ou moins valorisés sont également commercialisés. Ils subissent des procédés de conservation pour lesquels le séchage sur claie ou par pendaison est le principal moyen de stabilisation physico-chimique.

Pour ces produits, la dessiccation doit prendre de vitesse avant la putréfaction. En Mauritanie, la plupart des produits issus de cette activité sont inspirés de recettes ibériques ou sénégalaises.

Ces produits transformés sont de deux ordres : les produits nobles et les produits de récupération. Les préparations des produits nobles leur confèrent une réelle valeur ajoutée comparée au produit en l'état.

Les plus important d'entre ces produits est sûrement la poutargue pour laquelle la Mauritanie est sans nul doute le premier producteur mondial. En vérité, la Mauritanie exporte surtout des ovaires de mulets congelés, matières premières à la fabrication de la poutargue qui s'obtient après salage –séchage délicat. Les débouchés sont en France, en Italie et à Taiwan pour le premier choix.

L'aïleron de requin est également commercialisé en extrême Orient avec la Chine comme client principal, de même que la courbine salée, séchée ou morue salée séchée exportée au Portugal et en Espagne. Ce dernier produit est le plus ancien de la pêche à être exporté en grande échelle à partir de Nouadhibou bien avant l'indépendance.

2.3. La demande

Les ressources halieutiques n'occupent pas une place importante dans le régime alimentaire des mauritaniens. Ainsi, la demande est essentiellement assurée par le marché étranger (Japon, Union Européenne) qui s'intéresse aux produits céphalopodes tels que les poulpes, les seiches, les calamars.... Au niveau local, la demande se concentre dans les agglomérations de Nouakchott et de Nouadhibou.

2.3.1. Niveau de la consommation, préférences et types de consommateurs

La consommation des produits halieutiques varie selon les espèces. Dans la Zone Economique Exclusive, celles préférées par les plus gros importateurs (Japon, UE) sont les plus exploitées. Or, le marché japonais consomme principalement les céphalopodes et prioritairement le poulpe. Le Japon absorbait jusqu'à 70% de la production de produits céphalopodes au début des années 1990.

Le consommateur Mauritanien n'est paradoxalement pas le client le plus important du produit de la pêche nationale. En effet, la demande intérieure est très faible par rapport à la production en poissons en raison de la part très modeste occupée par le poisson dans les habitudes alimentaires de la population en concurrence avec la viande relativement bon marché. La part du poisson consommé par le Mauritanien atteint à peine 8 Kg par habitant et par an. Ce qui est dérisoire, comparé aux pays comme le Sénégal.

Il apparaît dès lors que l'essentiel des produits de pêche Mauritanien est destiné à l'étranger, précisément aux marchés japonais, européen et dans une moindre mesure africaine.

Le marché européen est également un gros consommateur et notamment les pays du Bassin Méditerranéen (Espagne, France, Italie et Grèce). Il importe les petites tailles de céphalopodes et surtout les crustacés (crevettes, langoustes) et toutes les espèces de poissons à écailles. L'Union européenne représente également un intéressant marché.

Les pays africains (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Cameroun, Nigeria ...) importent de petites quantités d'espèces pélagiques, représentant les captures incidentes des bateaux de pêche demersale.

La Mauritanie a signé des accords bilatéraux en matière de pêche avec l'Algérie, le Japon, le Maroc, la Russie, le Sénégal, la Tunisie et l'Union européenne. Pour ce qui est des exportations, la Société mauritanienne de commercialisation des pêches (SMCP) conserve le monopole de commercialisation des produits halieutiques soumis à l'obligation de débarquement (essentiellement les céphalopodes). L'exportation des autres espèces est libre. Le Japon absorbait jusqu'à 70% de la production de produits céphalopodes au début des années 1990.

2.3.2. Concentration de la demande

La demande extérieure est essentiellement assurée par le Japon et l'UE.

La consommation du poisson dans le marché intérieur est assez importante dans les agglomérations de Nouakchott et Nouadhibou du fait de la forte concentration humaine.

Outre ces deux villes, la région du fleuve absorbe une grande partie de la consommation nationale. Cette population ayant conservé l'habitude de consommer du poisson. Ainsi, des quantités non négligeables sont régulièrement acheminées vers Rosso, Boghé et Kaédi.

2.4. Le commerce extérieur

Le pays n'importe pas de produits de pêche. Cependant, la plupart des matériels et équipements destinés à favoriser le développement de cette activité proviennent de l'étranger. En raison des problèmes liés à la surexploitation et la crise économique de son principal client (Japon), la courbe d'évolution des exportations en ressources halieutiques révèle une phase difficile pour le commerce extérieur.

2.4.1. Quantités importées

Les importations concernent les matériels et équipements destinés au conditionnement des produits et à l'exploitation des activités liées à la pêche.

Parmi le matériel importé, il y a : des équipements frigorifiques comprenant des congélateurs à glace en écaille des appareils monobloc, des moteurs compresseurs, des groupes électrogènes, des armoires électriques ainsi que des pièces de rechange. La société MIP Navale basée à Nouakchott importe également des matières premières ou l'emballage en plastique ou en carton.

Liste des outils de pêche importés:

Engins fixes

Filets (à sol, à courbine, à mulet, à tollo)

Pots (à nasse, à turlutte)

Lignes à main
Sennes
Palangres
Casiers
Tremails

Embarcations

Pirogue en bois ou saint-louisienne
Pirogue en aluminium ou en acier (Usine HOCHARD à Nouakchott en construit)
Pirogue en plastique
Vedette (moteurs diesel in bord de plus de 40 CV, Yamaha)
Canot
Artisanaux (petits bateaux équipés de moteurs in bord de 100 à 200 CV)
Lanches

Accessoires

Moteurs hors-bord
Moteurs in bord
Poulie de relevage
Feux
Poste VHF
Grue hydraulique
GPS

2.4.2. Quantités exportées

Le secteur de la pêche en Mauritanie (particulièrement la pêche céphalopodière) traverse actuellement une crise liée à des facteurs endogènes comme la baisse des rendements due à la forte exploitation du stock mais aussi des facteurs exogènes comme la crise économique japonaise (premier consommateur du produit de mer Mauritanien).

Ceci a pour effet immédiat la régression globale du volume des exportations des produits de pêche. Ces exportations sont passées de 210.633 tonnes en 2000 à 159.270 tonnes en 2001.

En réalité, observant la courbe des exportations des produits de la pêche on constate une évolution en dents de scie qui, cependant depuis 5 ans connaît une baisse sensible. (voir tableau 2 en Annexes).

Ceci a pour effet immédiat la régression globale du volume des exportations des produits de pêche. Ces exportations sont passées de 114.888.720 tonnes en 2005 à 108.995.340 tonnes en 2006.

En réalité, observant la courbe des exportations des produits de la pêche on constate une évolution en dents de scie qui, cependant depuis 5 ans connaît une baisse sensible. (voir tableau 2 en Annexes).

2.5. La distribution

L'accès des produits de la pêche aux consommateurs se fait sous diverses formes (mareyeurs, poissonneries, camionnettes frigorifiques...). La filière de commercialisation des produits destinés à l'exportation est gérée par la SMCP (Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson). Il existe également des opérateurs nationaux exportant des produits, cependant ils doivent passer sous le contrôle de la SMPC.

2.5.1. Canaux de distribution

Au niveau national, les filières de distribution sont encore embryonnaires et ne couvrent encore que la zone sud du pays. Elles s'organisent pour la ville de Nouakchott autour de la plage des pêcheurs, que le nouveau marché du poisson s'efforce de canaliser.

Les principaux acteurs en sont les mareyeurs qui achètent le poisson auprès des pêcheurs au débarquement et des vendeurs et vendeuses au détail possédant des stands au marché, des kiosques sur les marchés municipaux de la ville.

Des poissonneries plus ou moins modernes font leur apparition progressivement dans les quartiers résidentiels pour répondre à la demande d'une clientèle haut de gamme (expatriés, couches aisées...).

Aussi des camionnettes acheminent, sous glace des chargements de sardinelles vers Boghé, Rosso, Kaédi et Sélibaby où une demande réelle existe. L'offre au niveau des marchés locaux est essentiellement constituée de petits pélagiques, de poissons pas très frais ou peu connus en Europe.

Il existe deux grands circuits de distribution des produits congelés destinés à l'exportation : les espèces demersales et céphalopodières sont soumises au débarquement relevant du monopole de la SMCP (Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson) alors que les pélagiques correspondant au quota des partenaires mauritaniens sont librement commercialisées par les opérateurs concernés.

La SMCP avait le monopole de l'exportation des produits congelés. Les données sur les prix, les quantités et les marchés d'exportations sont reprises dans le bulletin de la Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson (SMCP) et dans les statistiques

d'exportations de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) Cette mesure avait pour objectif, de créer une force de vente au bénéfice des opérateurs supposés être encore plus expérimentés dans le commerce international, d'éviter la fuite des devises générées par le secteur de la pêche et de sécuriser le prélèvement d'une partie de la rente de la pêche sous forme de taxe sur les exportations.

A l'origine de la commercialisation, la SMCP avait le monopole de l'exportation des produits congelés. Cette mesure avait pour objectif, de créer une force de vente au bénéfice des opérateurs supposés être encore plus expérimentés dans le commerce international, d'éviter la fuite des devises générées par le secteur de la pêche et de sécuriser le prélèvement d'une partie de la rente de la pêche sous forme de taxe sur les exportations.

La part de produits exportés congelés est importante et n'a cessé d'augmenter durant ces quinze (15) dernières années. Ainsi, la part du congelé à terre qui ne représentait que 5% en 1986 est passée à 52% en 2000. Cependant, cette tendance favorable pour les usiniers n'a pu compenser la baisse des captures constatées ces dernières années.

De toute évidence, l'essentiel des produits exportés prend la destination du Japon, de l'Europe qui sont des clients de premier ordre du poisson Mauritanien mais également de quelques Etats africains.

L'exportation de produits frais concerne principalement des produits hauts de gamme destinés au marché européen. Quatre catégories de produits dominent ce marché : les sparidés (dorades roses, dorades royales, dorades grises marbrées ...), les épinéphélides (mérours, thiofs...), les soles, cynoglosses et les filets d'une large gamme de poissons.

Cette filière de commercialisation s'était développée à Nouakchott dans les années 1990 mais actuellement, plusieurs entreprises de ce secteur sont inactives ou en grandes difficultés. A Nouadhibou, les exportations de produits frais n'existent que depuis peu. Elles sont effectuées en direction du Sénégal essentiellement.

Il faut dire qu'à Nouakchott, la filière d'exportation de produits frais est confrontée depuis quelques temps à d'énormes difficultés liées à la pénurie des matières premières, à l'insuffisance des moyens de transport et au risque de pollution par déchet...

2.5.2. Concentration de la distribution

A l'époque où la SMCP détenait le monopole de toute exportation avec Nouadhibou comme unique lieu de débarquement, il y avait une importante concentration de la production de poulpes et autres espèces congelées. Cette situation conférait à la SMCP un pouvoir de négoce avec les grands importateurs qui fournissent le Japon, l'Europe et l'Afrique. A l'époque, toutes ces transactions se passaient à Nouadhibou.

A Nouakchott, les premiers produits exportés concernaient des produits non congelés (frais, séchés, salés) donc non soumis au monopole de la SMCP avec la liberté de fixation des prix.

Cependant, avec le début des exportations des produits congelés à partir de Nouakchott, la SMCP a ouvert un bureau dans la capitale et semble vouloir imposer son monopole. Il n'existe cependant pas des données précises sur les exportations effectuées sous couvert de la SMCP ou librement par les entreprises elles-mêmes.

2.5.3. Principaux distributeurs

La distribution des produits de pêche est assurée par la SMCP (pour les produits dont elle détient le monopole) ou par les opérateurs nationaux.

Il y a cependant lieu de préciser que sur tous les marchés de destination, la SMCP encore moins les opérateurs privés, n'ont accès aux circuits de grande distribution, car ils exportent des produits bruts qui doivent encore être traités, conditionnés en produits finis par les industries des pays importateurs avant d'être livrés aux réseaux de distribution. Ce sont les gros importateurs étrangers qui sont les clients de la SMCP.

2.6. Commercialisation

La SMCP est le principal acteur commercial des produits de la pêche mauritanienne. Elle joue un rôle fondamental quant à la fixation et au contrôle des prix. Le pays bénéficie de faveurs liées à l'exportation tel que le système de stabilisation des recettes à l'exportation (STABEX) de l'Union Européenne. Le moyen de paiement le plus utilisé pour le commerce extérieur est le crédit documentaire.

2.6. 1. Tarifs et barrières à l'entrée

Malgré sa privatisation progressive, la libéralisation du commerce mondial et les pressions de l'industrie et des bailleurs de fonds, la SMCP (65% des actions pour la FNP et 35% pour l'Etat) continue de jouer son rôle de négociant en fixant les prix de référence en dessous desquels les produits ne peuvent être vendus. Elle donne son agrément à toute transaction.

Au cas où acheteur et vendeur conviendraient d'un montant en dessous du prix de référence, la SMCP peut exiger l'inspection du produit avant de donner son accord pour la transaction.

Ainsi, la SMCP continue d'exercer le monopole sur le circuit de commercialisation de tous les produits congelés ; mais depuis l'an 2000, les privés ont l'autorisation de négocier directement avec les clients éventuels. La SMCP garde le monopole de la commercialisation des céphalopodes débarqués et des démerseaux entiers congelés. Sont exclus des ventes de la SMCP, les produits non-élaborés (filets) et les produits frais.

Les tonnages exportés par la SMCP en 1998, ont concerné un total de 27.328 tonnes dont 19.300 tonnes de céphalopodes, 7200 tonnes de démerseaux, 407 tonnes de pélagiques et 421 tonnes de crustacés. La part de la SMCP dans le total des exportations de poissons pour l'année 1998 s'élève à 14,4%. En valeur, la part de la SMCP dans les exportations de poissons est beaucoup plus importante, puisque son activité est centrée sur des produits à haute valeur unitaire en particulier sur les céphalopodes (44,5% en 1998).

En matière de prix, la SMCP joue un rôle clé pour la préservation d'un prix minimal à l'exportation.

Les pays "ACP" associés à l'UE dans le cadre des accords multilatéraux, les exportations Mauritanienues bénéficient d'un régime préférentiel de droit et taxes à l'entrée. Elles sont également admises au bénéfice du régime du système de stabilisation des recettes à l'exportation (STABEX). Le système STABEX est un mécanisme financier négocié entre l'union européenne et les pays ACP qui vise à compenser les pertes éventuelles qui découleraient de fluctuation à la baisse des cours mondiaux.

En contrepartie, des transferts STABEX, le pays bénéficiaire signe un COM (Cadre d'Obligations Mutuelles) précisant les conditionnalités d'utilisation des fonds. Il s'agit de mesure d'amélioration du secteur exportateur concerné, le Japon également accorde à la Mauritanie un traitement de faveur en matière de droits et taxes d'entrée du fait de son caractère de pays en voie de développement.

2.6.2. Etiquetage et emballage

Plusieurs entreprises de conditionnement, de fabrication de caisses en carton, en polystyrène expansé et de films sont présentes dans le pays.

Il n'existe pas à proprement parler de transformation réelle ni de traitement adéquat du produit de pêche. C'est pourquoi les seuls emballages existant se font sous la forme de mise en plastique ou en carton des produits frais ou congelés avant exportation.

Il existe une société à Nouakchott (la MIP Navale) spécialisée dans le domaine des emballages. Elle produit des emballages en carton ou expansé.

Plusieurs entreprises de conditionnement, de fabrication de caisses en carton, en polystyrène expansé et de films sont présentes dans le pays. Certaines entreprises néanmoins se sont engagées dans la transformation locale des produits de la mer, à l'instar de MIP-Frigo qui exploite une petite unité à Nouakchott pour la transformation

des produits de la pêche artisanale. La société bénéficie du soutien du Centre pour le Développement de l'Entreprise de l'Union Européenne et opère en partenariat avec un groupe de restauration collective (SAROS). Les dirigeants envisagent l'établissement d'une seconde unité plus importante à Nouadhibou.

2.6.3. Paiement (moyens de paiement utilisés et réactifs)

La SMCP détenant le monopole exclusif sur la commercialisation des produits congelés, perçoit elle même le fruit des ventes et prélève sa commission de 2,9% représentant le coût de son inspection et les parts revenant au fisc.

En revanche, les opérateurs Mauritaniens, lors des opérations de commercialisation des espèces pélagiques représentant le quota de 20% leur revenant au titre de contrat d'affrètement des bateaux sous licence libre, rencontrent d'énormes obstacles de paiement dûs à l'inefficacité des méthodes bancaires dans certains pays importateurs.

Ce qui explique l'introduction dans le système de partenaires financiers Européens comme acheteurs directs. Ces partenaires mettent en place au sein des banques européennes des lettres de crédit documentaires irrévocables et confirmées au profit de l'exportateur Mauritanien, mais les produits sont expédiés vers l'importateur africain qui en est le destinataire réel, le partenaire européen prenant en charge le recouvrement sur place après écoulement des produits.

Ce système triangulaire comporte pour l'exportateur Mauritanien l'avantage de la sécurité et de la célérité des paiements.

2.6.4. Promotion

Le gouvernement mauritanien participe de manière active à la promotion et au développement de la pêche. Ainsi, diverses actions ont été entreprises, notamment la labellisation, le renforcement des normes sanitaires et la mise en place d'un centre de promotion des produits de la pêche. **Le gouvernement mauritanien participe de manière active à la promotion et au développement de la pêche.** En conséquence, le potentiel de développement des exportations de ce secteur réside dans l'expansion possible des pêches artisanale et côtière qui bénéficient d'un nouveau zonage permettant d'accroître l'effort de ces pêcheries, et la transformation des produits de la pêche, notamment des pélagiques qui restent encore sous-exploités. Par ailleurs, l'amélioration de la gestion de la qualité et le renforcement de la fonction de promotion devront contribuer à améliorer l'accès et la valeur du produit mauritanien sur les marchés extérieurs. Ces actions font partie intégrante des mesures.

Ce volet a été longtemps négligé par les pouvoirs publics et les différents services en charge du secteur de la pêche. Ce qui explique du reste en partie, la faible intégration du secteur de la pêche à l'économie nationale.

En tout état de cause, la valorisation des produits de la pêche revêt une importance telle que le service national en charge de ces problèmes a été érigé en Direction de la promotion des produits de la pêche lors de la dernière restructuration du Ministère de la Pêche et de l'économie Maritime en juin 1998.

La préoccupation essentielle de cette direction concerne le point "2" de la stratégie de développement et d'aménagement de la pêche à savoir l'intégration accrue du secteur de la pêche dans l'économie nationale par l'augmentation de la valeur ajoutée. Cette direction est chargée de sensibiliser les exportateurs à l'importance du facteur "Qualité de leur produits" et de promouvoir leur présentation ou leur transformation afin qu'elles puissent correspondre au goût des consommateurs des marchés étrangers.

En matière de promotion deux actions d'importance primordiale sont en cours de préparation : il s'agit de la labélisation de la Mauritanie dans le domaine de la normalisation des produits alimentaires d'exportation conformément aux normes CODEX / OMS / FAO et de la mise en place d'un centre de promotion des produits de la pêche, organe de conseil et de services auprès des exportateurs.

Le développement des capacités d'exportations figure parmi les priorités du Gouvernement. Dans ce contexte, le rôle de tous les acteurs impliqués sera examiné.

Le renforcement des normes sanitaires est une condition essentielle pour se prémunir contre les dérapages en matière d'hygiène et de salubrité des produits et pour répondre aux exigences du marché international. Dans ce cadre, un laboratoire phytosanitaire a été créé à Nouakchott (IMROP) et les équipements du laboratoire des normes sanitaires de Nouadhibou ont été complétés. De même, un système de suivi des agréments délivrés a été institué grâce à un contrôle des navires et des usines au moins deux fois par an et des analyses microbiologiques et chimiques sont réalisées en permanence dans ce secteur des pêches.

Le Gouvernement aide les opérateurs à mieux s'organiser, à mieux s'informer sur les marchés et à s'adapter aux nouvelles normes exigées par les marchés internationaux. Leur regroupement (GIE, et autres) est également encouragé de manière à réduire les coûts directs en matière d'avitaillement et de commercialisation afin d'améliorer leur capacité de négociation et d'écoulement des produits.

Une Direction de promotion des produits de la pêche a été mise en place avec pour mission d'informer les opérateurs mauritaniens et étrangers sur les potentialités d'investissement dans le domaine de la transformation et de la commercialisation ainsi que les exportateurs mauritaniens sur les circuits de commercialisation et les possibilités de partenariat. Cette direction contribue, également, à la mise en place d'un système d'information sur le secteur de la pêche.

Des séminaires d'information et de formation en direction des opérateurs sont régulièrement organisés pour leur permettre une plus grande internalisation de la stratégie du secteur.

2.6.5. Transport des produits halieutiques

Le secteur des transports de produits par voie maritime connaît des problèmes liés à la limitation des infrastructures. Cependant, Nouadhibou et Nouakchott facilitent l'acheminement et la conservation des produits halieutiques. L'exportation des produits frais de la pêche artisanale, (mérus, soles, courbines, langoustes vertes) se fait par voie aérienne à travers des lignes régulières.

La Mauritanie compte deux grands ports Nouadhibou et Nouakchott. Nouadhibou est le seul port de pêche pouvant ainsi recevoir des unités de pêche industrielle. La plupart des capacités d'exportations se font par voie maritime. Celles-ci concernent généralement les poissons congelés.

Quant au port de Nouakchott, il reçoit principalement des portes conteneurs, des navires type Refer ou des cargos frigorifiques. Il ne possède pas de port spécifiquement consacré à la pêche artisanale ou industrielle.

Il faut cependant noter l'existence d'une plage de pêcheurs où des pirogues artisanales débarqueront leurs prises soit pour une vente directe ou soit pour leur congélation ou transformation. Des opérations de transbordement sur pirogues peuvent être réalisées pour les chalutiers voulant débarquer leurs captures à Nouakchott.

Le transport des produits halieutiques est l'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les opérateurs nationaux. A Nouadhibou, les possibilités d'exportation de produits frais sont très limitées avec l'Espagne et le Portugal.

Cependant la ville de Nouakchott dispose de lignes aériennes régulières avec l'Europe (Paris principalement) ou les pays africains voisins. Ces liaisons permettent ainsi l'exportation de produits frais vers l'Europe.

Il s'agit essentiellement de dorades, mérus, soles, courbines, langoustes vertes capturées par la pêche artisanale.

Au moment de pic de production, certains opérateurs arrivent à affrêter de petits avions notamment pour le Sénégal. De ce fait, la quantité de produits frais n'ayant pu être écoulee vers les marchés européens, ni être absorbée par les marchés nationaux est également acheminée par camion frigorifique vers le Sénégal.

3.- ANNEXES

3.1. Adresses utiles:

- Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
BP.137 – Tévragh-Zeina – Nouakchott
TEL. (222) 525 24 76 ou (222) 525 24 96
FAX. (222) 525 31 46

- Direction de Pêche Artisanale
TEL. (222) 525 78 92

- Direction de la Marine Marchande
Tel. 525 78 93

- Direction des Etudes et d'Aménagement des Ressources Halieutiques
Tel 529 13 38

- Direction de la Promotion des Produits de la Pêche
TEL 525 30 59

- Délégation de la Surveillance des Pêches et du Contrôle en Mer ;
TEL 574 57 01

- Direction du Commerce Extérieur

- Port Autonome de Nouadhibou
TEL 574 50 99/ 574 51 17

- Marché du Poisson de Nouakchott
TEL 525 16 87

- Parc National du Banc d'Arguin (PNBA)
TEL 525 85 41 / 525 85 42

- Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche (Ex CNROP)
BP. 22 Cansado – Nouadhibou
TEL. (222) 574 51 24
FAX. (222) 574 50 50

- **FEDERATION NATIONALE DES PECHEES :**

Siège Social NDB

Tél : 222 574 50 89 / 574 59 16

Fax : 222 574 54 30

BP : 043 Nouadhibou - Mauritanie

E-mail fnp@toptechnology.mr

Représentation NKTT

Tél : 222 525 95 69

Fax : 222 529 39 26

BP : 383 Nouakchott - Mauritanie

Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP)

BP. 259 – Nouadhibou

TEL. (222) 525 13 43

TEL. (222) 525 61 14

- FAO
TEL 525 31 57 / 525 11 72

- Union Européenne

- UNCOPAM
TEL 525 78 59

3.2. Liste des importateurs:

Section Pélagiques

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
ATLANTIC PELAGIQUE	<u>04 Navires</u>	<u>Ahmed Ould Chérif</u>	TEL. 574 92 43 FAX. 574 92 93 BP. 504
BCDP	08 Navires	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 574 56 87 FAX. 574 58 10 BP. 251
PACT	10 Navires	Maurice Benza Sidaty	TEL. 574 60 56 FAX. 574 60 57 BP. 443
PAS	03 Navires	Abass Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
SMAP	11 Navires	Meyloud Ould Lekhal	TEL. 574 57 10 FAX. 574 56 08
SOMAPECHE	08 Navires	Mohamed Salem Ould Sidha	TEL. 574 56 05 FAX. 574 57 67 BP.
SOMAURIPECO	11 Navires	Sadave Ould Cheikh Ahmed	TEL. 574 50 95 FAX. 574 56 26 BP.

Section Usines

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
ARECA FRIGO	<u>Capacité de Stockage : 18 t</u> <u>Capacité de Traitement : 3 t / jrs</u>	<u>Isselmou Ould Sadvi</u>	TEL. 574 61 59 / 574 52 42 FAX. 574 61 88 BP. 450
CPAA	<u>Capacité de Stockage : 30 t</u> <u>Capacité de Traitement : 40 t</u>	Abass Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
COMACOP	<u>Capacité de Stockage : 5800 t</u> <u>Capacité de Traitement : 80 t</u>	Abdou Hachem	TEL. 574 53 72 / 574 55 16 FAX. 574 58 31 / 574 55 15 BP. 5
MCP FRIGO	<u>Capacité de Stockage : 1000 t</u> Capacité de Traitement : 10 t Partenaire : CNFC	Yahefdou Ould Brahim	TEL. 574 59 37 / 574 59 29 FAX. 574 51 63 BP. 404
MEIPP	Transformation Conserverie	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 529 27 07 / 574 59 87 FAX. BP. 3950
MAURIMAR – COFRIMA	Capacité de Stockage : 2000 t Capacité de Traitement : 20 t	Abdel Kader Ould Hama Zein	TEL. 574 59 25 FAX. 574 62 85 / 574 64 41 BP. 91
NAMIA	Capacité de Stockage : Capacité de Traitement :	Mohamed Ould Abdel Vetah	TEL. 574 59 75 / 574 56 33 FAX. 574 59 63 BP. 19
NOY FRIGO sarl	Capacité de Stockage : Capacité de Traitement :	PDG/ Nejachi O/ Youba DG/ Hamdi O/ Hamouni	TEL. 574 66 36 FAX. 574 66 36 BP. 753

Section Usines

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
ARECA FRIGO	<u>Capacité de Stockage : 18 t</u> <u>Capacité de Traitement : 3 t / jrs</u>	<u>Isselmou Ould Sadvi</u>	TEL. 574 61 59 / 574 52 42 FAX. 574 61 88 BP. 450
CPAA	<u>Capacité de Stockage : 30 t</u> <u>Capacité de Traitement : 40 t</u>	Abass Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
COMACOP	<u>Capacité de Stockage : 5800 t</u> <u>Capacité de Traitement : 80 t</u>	Abdou Hachem	TEL. 574 53 72 / 574 55 16 FAX. 574 58 31 / 574 55 15 BP. 5
MCP FRIGO	<u>Capacité de Stockage : 1000 t</u> Capacité de Traitement : 10 t Partenaire : CNFC	Yahefdou Ould Brahim	TEL. 574 59 37 / 574 59 29 FAX. 574 51 63 BP. 404
MEIPP	Transformation Conserverie	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 529 27 07 / 574 59 87 FAX. BP. 3950
MAURIMAR – COFRIMA	Capacité de Stockage : 2000 t Capacité de Traitement : 20 t	Abdel Kader Ould Hama Zein	TEL. 574 59 25 FAX. 574 62 85 / 574 64 41 BP. 91
NOY FRIGO sarl	Capacité de Stockage : Capacité de Traitement :	PDG/ Nejachi O/ Youba DG/ Hamdi O/ Hamouni	TEL. 574 66 36 FAX. 574 66 36 BP. 753

Section Services

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
SMCP	<u>Commercialisation Poissons</u>	<u>Mohamed Ould Didi</u>	TEL. 574 52 81 FAX. 574 55 66 BP. 259
PAN	<u>Port Autonome de Nouadhibou</u>	BA M'Baré	TEL. 574 51 27 / 134 FAX. 574 51 36 BP. 236
E.P.B.R.	<u>Port Artisanal</u>	Sid' Ahmed Ould Hamady	TEL. 574 63 42 / 353 FAX. 574 62 76 BP. 518
MASHREF	Chantier Naval	Dah Ould Vadal	TEL. 574 57 70 FAX. 574 56 83 BP. 351
MAURIBALT	Chantier Naval	Victor Carbenco Meyloul Ould Lekhal	TEL. 574 83 48 / 574 83 68 FAX. 574 83 69 BP. 545
SOMACAR	Cartons	Mohamed Ould Chérif	TEL. 574 57 35 FAX. 574 63 83 BP. 193 / BP. 50
SPIE	Cartons	Sidi Mohamed	TEL. 574 60 41 FAX. BP. 174
ARECA	<u>Atelier Réparations Mécaniques</u>	Isselmou Ould Sadvi	TEL. 574 52 42 FAX. 574 61 88 BP. 450
MAURITRAMAR	<u>Atelier Réparations Mécaniques</u>	Mohamed Lemine Ould Abidine	TEL. 574 55 83 FAX. 574 59 86 BP.
RECOME	<u>SHIP & Réparations Mécaniques</u> Partenaire : ASTICAN & SHIPCHANDLER	Mohamed Ould Limam	TEL. 574 52 46 FAX. 574 57 33 BP. 120

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
MAOA	<u>SHIPCHANDLER</u>	<u>Sidi Ould Taya</u>	TEL. 574 57 19 / 881 FAX. 574 53 47 BP. 183
SMP	<u>SHIPCHANDLER</u>	Chérif Hamahoullah	TEL. 574 58 31 FAX. 574 54 70 BP.
SOMASHIP	<u>SHIPCHANDLER</u>	Mohamed Ould Teloumit	TEL. 574 60 26 FAX. 574 55 61 BP. 374
PARIMCO	SHIPCHANDLER	Dah Ould Sidi Baba	TEL. 574 53 06 FAX. 574 57 48 BP. 195
MANUPORT	Manutention	Mohamed Ould Beibou	TEL. 574 53 75 FAX. 574 57 25 BP. 07
PACOM	Manutention	Mohamed Ould Saleck	TEL. 574 55 25 FAX. 574 55 25 BP.
SAMMA	<u>Manutention</u> <u>Consignation</u>	Didi Ould Bina	TEL. 574 53 64 FAX. 574 52 37 BP.
SOMESPA	<u>Manutention</u> <u>Consignation</u> <u>Transport Maritime</u>	Mohamed Ould Ghalawi	TEL. 574 61 17 FAX. 574 51 31 BP. 46
AGMACO	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Limam	TEL. 574 51 86 FAX. 574 57 15 BP. 72
A2M	<u>Consignation</u>	Ahmed Marhaba O/ Abderrahmane	TEL. 574 50 85 FAX. 574 50 46 BP. 238

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
ACPA	<u>Consignation</u>	<u>Abderrahmane Ould Mohamed</u>	TEL. 574 52 05 FAX. 574 62 16 BP. 84
AGC	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Bedahy	TEL. 574 51 86 FAX. 574 57 15 BP. 72
AFC	<u>Consignation</u>	Ahmed Ould Chrouf	TEL. 574 63 95 FAX. BP. 1941
APM/PP/PAS	Consignation	Abass Ould Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
ATLANTIC PECHE	Consignation	Diarra Mouna Soumaré	TEL. 574 65 74 FAX. BP. 153
ATLANTIC PELAGIQUE	Consignation	Ahmed Chérif	TEL. 574 92 43 FAX. 574 92 93 BP. 504
ASCOM	<u>Manutention</u>	Dah Ould Boutarvaya	TEL. 574 62 93 FAX. 574 62 93 BP.
BIC	<u>Consignation</u>	Mohamed Vall Ould Hamza	TEL. 574 83 71 FAX. 574 96 42 BP. 545
BCDP	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 574 56 87 FAX. 574 58 10 BP. 251
COPETRA	<u>Consignation</u>		TEL. 574 53 36 FAX. BP.

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
Ets OUMAR Yéro DIA	<u>Consignation</u>	<u>Oumar Yéro DIA</u>	TEL. 574 50 61 FAX. 574 56 86 BP. 222
EMAR	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Attigh	TEL. 574 53 65 FAX. 574 51 57 BP. 219
E.M.C	<u>Consignation</u>	Ahmedou Ould Lehbib	TEL. 574 65 51 FAX. 574 65 07 BP. 800
INTERCOP	Consignation	Saad Ould Ahmed	TEL. 574 84 41 FAX. 574 84 39 BP. 866
HIMAPECHE	Consignation	Mohamed Lemine O. Hamoud	TEL. 574 60 91 FAX. 574 69 93 BP. 690
MAURIEX	Consignation	Abdel Kader Ould Saleh	TEL. 574 97 92 FAX. 574 97 92 BP. 311
MAPECO	<u>Consignation</u>	Brahim Ould Chérif	TEL. 574 81 97 FAX. 574 60 52 BP. 825
M.C.A.	<u>Consignation</u>	Hassan Ould Allali	TEL. 574 54 37 FAX. 574 54 25 BP. 80
MCPS	<u>Consignation</u>	Cheikh Ould Dada	TEL. 574 60 39 FAX. 574 60 94 BP. 410
MAR. sa	<u>Consignation</u>	Mohamed Lemine O. Dellahi	TEL. 574 66 24 FAX. 574 90 39 BP. 407

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
MPS	<u>Consignment</u>	<u>Dève O. Chigaly Zeidane</u>	TEL. 574 94 51 FAX. 574 94 49 BP. 995
NAJAH sarl	<u>Consignment</u>	Ahmed Ould Yacoub	TEL. 574 53 75 FAX. 574 57 25 BP. 07
PACT/APECO/SMC	<u>Consignment</u>	Maurice Benza	TEL. 574 60 56 FAX. 574 60 57 BP. 443
PRESDIC	Consignment	Saleck Ould Aleya	TEL. 574 50 69 FAX. 574 63 89 BP. 498
SACOP. Sa	Consignment	Ahmed Ould El Hadj	TEL. 574 56 93 FAX. 574 50 36 BP. 234
SMCPS	Consignment	Teyeb Ould Mohamed Ahmed	TEL. 574 97 92 FAX. 574 97 92 BP. 311
SOPAC	<u>Consignment</u>	Ahmed Ould Hamady	TEL. 574 66 89 FAX. 574 65 18 BP. 4885
SOSEM. Sa	<u>Consignment</u>	Cheikh Mèlainine	TEL. 574 58 67 FAX. 574 58 65 BP. 246
SMCRP	<u>Consignment</u>	Sid' Ahmed O. Arby	TEL. 574 60 26 FAX. 574 54 95 BP. 374
SMRCP	<u>Consignment</u>	Abdellahi O. Khalil	TEL. 574 97 75 FAX. BP.

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
SOTRAC CP	<u>Consignation</u>	<u>Sidina O. Med Sidina</u>	TEL. 574 62 18 FAX. 574 62 18 BP. 1092
SCOTT	<u>Consignation</u>	Biri Dioum	TEL. 574 54 73 FAX. BP.
SCOTRA	<u>Consignation</u>	Sidi Mohamed Ould Moctar	TEL. 574 60 21 FAX. 574 68 99 BP. 234
SCOMAT	Consignation	Mohamed O. Cheikh O. Diye	TEL. 574 57 71 FAX. 574 51 62 BP. 370
SCAM	Consignation	Med Cheikh O. Boydiya	TEL. 574 60 37 FAX. 574 55 96 BP. 218
SMAP	Consignation	Meyloud Ould Lekhal	TEL. 574 65 23 FAX. 574 66 74 BP. 286
SMPI	<u>Consignation</u>	Waly Ducros	TEL. 574 65 23 FAX. 574 66 74 BP. 282
SOMAUPECO	<u>Consignation</u>	Sadave Ould Cheikh Ahmed	TEL. 574 50 95 FAX. 574 57 67 BP.
SOMASCIR	<u>Consignation</u>	Hafed Ould Ahmedou	TEL. 574 50 13 FAX. 574 57 86 BP.301
TRACOMAR	<u>Consignation</u>	Seyni O. Med Salem Ducros	TEL. 574 89 48 FAX. 574 91 89 BP. 282
TRANSAC	<u>Consignation</u>	Ahmed Baba O. Mamy	TEL. 525 15 33 FAX. 525 56 57 BP. 5316
TRASER	<u>Consignation</u>	Mohamed Salem O. Lahwel	TEL. 574 58 53 FAX. 574 57 24

Section Armement :

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
ALASMAC	<u>8 Navires</u>	<u>Mohamed Ould Abdel Vetah</u>	TEL. 574 58 33 / 574 59 25 FAX. 574 59 63 BP. 19
ARPECO	<u>5 Navires Congélateurs</u>	Sidi Ould Taya	TEL. 574 55 99 / 574 54 45 FAX. 574 55 98 BP. 222
ARMASHIP sa	<u>4 Congélateurs</u>	Saad Bouh O/ Sidi Baba	TEL. 574 53 06 FAX. 574 57 48 BP. 195
AON PECHE	5 Navires Congélateurs Partenaires : SHANGAI	Sidi O. Hamaida	TEL. 574 60 26 FAX. 574 55 61 BP. 374
BURMA PECHE	5 Navires Congélateurs Partenaires : SHANGAI	Sidi Ould Taya	TEL. 574 57 19 FAX. 574 53 47 / 574 58 72 BP. 183
CPA	1 Navire Congélateur	Abdellahi Ould Hormatalla	TEL. 574 60 09 / 574 61 23 FAX. 574 54 75 BP. 288
CIPA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Cheikh Ould Ely	TEL. 574 52 65 FAX. 574 58 70 BP. 387
COPEMAC	<u>7 Navires Congélateurs</u> 10 Navires Glaciers	Mohamed Ould Lahah	TEL. 574 57 13 / 574 51 02 FAX. 574 57 14 BP. 278
Ets CHEIKH SIDYA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Ely Ould Tolba	TEL. 574 52 87 FAX. 574 52 87 BP.292

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
Ets MOHAMED O. LIMAM	<u>1 Navire Congélateur</u>	<u>Mohamed Ould Limam</u>	TEL. 574 52 46 / 574 51 86 FAX. 574 52 34 BP. 120
Ets VETEN	<u>1 Navire Congélateur</u>	Mohamed Ould Vetem	TEL. 574 55 51 FAX. 574 59 99 BP.
Ets RAJA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Sid' Ahmed O/ Ahmed AIDA	TEL. 574 50 07 FAX. 574 54 54 BP.
Ets CHERIF HAMAHOULLAH	4 Navires Congélateurs 1 Shiphandler	Chérif Hamahoullah	TEL. 574 58 41 FAX. 574 54 70 BP.
EURORIM	4 Congélateurs	Aziz Abass	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
HIMPECHE	6 Navires	Mohamed Lemine Ould Hamoud	TEL. 525 45 17 / 574 60 91 FAX. 574 59 93 BP. 690
IBERMA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Ahmed Ould Boidiya	TEL. 574 53 67 / 574 62 73 FAX. 574 62 93 BP.
IFC	4 Navires Glaciers	Mohamed Yella O. Abd Selam	TEL. 574 53 65 / 574 54 11 FAX. 574 51 57 BP. 219
MASOF	<u>8 Navire Glaciers</u>	Bahim Ben Ahmed	TEL. 574 63 58 FAX. 574 63 59 /574 65 86 BP.511

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
MAURIPECO	<u>2 Navires Congélateurs</u>	<u>Abderrahmane O. Atigh</u>	TEL. 574 59 82 FAX. 574 52 57 BP. 300
M C P	<u>11 Navires Congélateurs</u> <u>8 Navires Glaciers</u>	Yahefdou O/ Brahim	TEL. 574 59 29 / 574 59 37 FAX. 574 51 63 BP. 404
MIZANE	<u>1 Navire Congélateur</u>	Mohamed Abdellahi O/ Zein	TEL. 574 59 90 FAX. 574 54 69 BP. 30
MAURIMAR COFRIMA	6 Navires Glaciers	Abdel Kader O/ Hamd Zein	TEL. 574 59 25 FAX. 574 62 85 BP. 144
MASHREF	3 Navires Congélateurs	Dah Ould Vadal	TEL. 525 57 70 FAX. 574 56 83 BP. 351
PESCAM sarl	<u>1 Navire Glacier</u>	Cheikhna O. Boidiya	TEL. 574 60 97 FAX. 574 55 96 BP. 218
SMASCIR	4 Navires Glaciers	Hafed Ould Ahmedou	TEL. 574 50 13 FAX. 574 53 47 BP. 183
SP COMA	<u>1 Navire Congélateurs</u>	Mohamed Saleh O. Abdallahi	TEL. 574 54 88 FAX. 574 58 37 BP. 283
SP sa	<u>1 Navire Congélateurs</u>	Mohamed Saleh O. Abdallahi	TEL. 574 54 88 FAX. 574 58 37 BP. 283

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
SMEP	<u>2 Navires Congélateurs</u>	<u>Ahmed Ould El Hadj</u>	TEL. 574 60 89 / 574 63 97 FAX. 574 60 92 BP. 690
SMFC	<u>6 Navires Glaciers</u>	Sidi Ould Taya	TEL. 574 57 19

			FAX. 574 53 47 BP. 183
SIPECHE	<u>3 Navires Congélateurs</u>	Mohamed El Moctar O/ Limam	TEL. 574 53 63 FAX. 574 53 47 BP. 183
SMCI PECHE	1 Navire Glacier	Elmehri Ould Khatat	TEL. 574 59 68 FAX. 574 59 98 BP. 144

3.3. Liste des opérateurs:

Section Armement

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
ALASMAC	<u>8 Navires</u>	<u>Mohamed Ould Abdel Vetah</u>	TEL. 574 58 33 / 574 59 25 FAX. 574 59 63 BP. 19
ARPECO	<u>5 Navires Congélateurs</u>	Sidi Ould Taya	TEL. 574 55 99 / 574 54 45 FAX. 574 55 98 BP. 222
ARMASHIP sa	<u>4 Congélateurs</u>	Saad Bouh O/ Sidi Baba	TEL. 574 53 06 FAX. 574 57 48 BP. 195
AON PECHE	5 Navires Congélateurs Partenaires : SHANGAI	Sidi O. Hamaida	TEL. 574 60 26 FAX. 574 55 61 BP. 374
BURMA PECHE	5 Navires Congélateurs Partenaires : SHANGAI	Sidi Ould Taya	TEL. 574 57 19 FAX. 574 53 47 / 574 58 72 BP. 183
CPA	1 Navire Congélateur	Abdellahi Ould Hormatalla	TEL. 574 60 09 / 574 61 23 FAX. 574 54 75 BP. 288
CIPA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Cheikh Ould Ely	TEL. 574 52 65

			FAX. 574 58 70 BP. 387
COPEMAC	<u>7 Navires Congélateurs</u> 10 Navires Glaciers	Mohamed Ould Lahah	TEL. 574 57 13 / 574 51 02 FAX. 574 57 14 BP. 278
Ets CHEIKH SIDYA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Ely Ould Tolba	TEL. 574 52 87 FAX. 574 52 87 BP.292

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
Ets MOHAMED O. LIMAM	<u>1 Navire Congélateur</u>	<u>Mohamed Ould Limam</u>	TEL. 574 52 46 / 574 51 86 FAX. 574 52 34 BP. 120
Ets VETEN	<u>1 Navire Congélateur</u>	Mohamed Ould Vetten	TEL. 574 55 51 FAX. 574 59 99 BP.
Ets RAJA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Sid' Ahmed O/ Ahmed AIDA	TEL. 574 50 07 FAX. 574 54 54 BP.
Ets CHERIF HAMAHOUILLAH	4 Navires Congélateurs 1 Shiphandler	Chérif Hamahoullah	TEL. 574 58 41 FAX. 574 54 70 BP.
EURORIM	4 Congélateurs	Aziz Abass	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
HIMPECHE	6 Navires	Mohamed Lemine Ould Hamoud	TEL. 525 45 17 / 574 60 91 FAX. 574 59 93 BP. 690
IBERMA	<u>1 Navire Congélateur</u>	Ahmed Ould Boidiya	TEL. 574 53 67 / 574 62 73 FAX. 574 62 93 BP.
IFC	4 Navires Glaciers	Mohamed Yella O. Abd Selam	TEL. 574 53 65 / 574 54 11 FAX. 574 51 57 BP. 219

MASOF	<u>8 Navire Glaciers</u>	Bahim Ben Ahmed	TEL. 574 63 58 FAX. 574 63 59 /574 65 86 BP.511
<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
MAURPECO	<u>2 Navires Congélateurs</u>	<u>Abderrahmane O. Atigh</u>	TEL. 574 59 82 FAX. 574 52 57 BP. 300
M C P	<u>11 Navires Congélateurs</u> <u>8 Navires Glaciers</u>	Yahefdou O/ Brahim	TEL. 574 59 29 / 574 59 37 FAX. 574 51 63 BP. 404
MIZANE	<u>1 Navire Congélateur</u>	Mohamed Abdellahi O/ Zein	TEL. 574 59 90 FAX. 574 54 69 BP. 30
MAURIMAR COFRIMA	6 Navires Glaciers	Abdel Kader O/ Hamd Zein	TEL. 574 59 25 FAX. 574 62 85 BP. 144
MASHREF	3 Navires Congélateurs	Dah Ould Vadal	TEL. 525 57 70 FAX. 574 56 83 BP. 351
PESCAM sarl	<u>1 Navire Glacier</u>	Cheikhna O. Boidiya	TEL. 574 60 97 FAX. 574 55 96 BP. 218
SMASCIR	4 Navires Glaciers	Hafed Ould Ahmedou	TEL. 574 50 13 FAX. 574 53 47 BP. 183
SP COMA	<u>1 Navire Congélateurs</u>	Mohamed Saleh O. Abdallahi	TEL. 574 54 88 FAX. 574 58 37 BP. 283
SP sa	<u>1 Navire Congélateurs</u>	Mohamed Saleh O. Abdallahi	TEL. 574 54 88 FAX. 574 58 37 BP. 283

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
SMEP	<u>2 Navires Congélateurs</u>	<u>Ahmed Ould El Hadj</u>	TEL. 574 60 89 / 574 63 97 FAX. 574 60 92 BP. 690
SMFC	<u>6 Navires Glaciers</u>	Sidi Ould Taya	TEL. 574 57 19 FAX. 574 53 47 BP. 183
SIPECHE	<u>3 Navires Congélateurs</u>	Mohamed El Moctar O/ Limam	TEL. 574 53 63 FAX. 574 53 47 BP. 183
SMCI PECHE	1 Navire Glacier	Elmehri Ould Khatat	TEL. 574 59 68 FAX. 574 59 98 BP. 144

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
ATLANTIC PELAGIQUE	<u>04 Navires</u>	<u>Ahmed Ould Chérif</u>	TEL. 574 92 43 FAX. 574 92 93 BP. 504
BCDP	08 Navires	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 574 56 87 FAX. 574 58 10 BP. 251
PACT	10 Navires	Maurice Benza Sidaty	TEL. 574 60 56 FAX. 574 60 57 BP. 443
PAS	03 Navires	Abass Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
SMAP	11 Navires	Meylound Ould Lekhal	TEL. 574 57 10 FAX. 574 56 08
SOMAPECHE	08 Navires	Mohamed Salem Ould Sidha	TEL. 574 56 05 FAX. 574 57 67 BP.
SOMAURIECO	11 Navires	Sadave Ould Cheikh Ahmed	TEL. 574 50 95

		FAX. 574 56 26 BP.
--	--	-----------------------

Section usines

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
ARECA FRIGO	<u>Capacité de Stockage : 18 t</u> <u>Capacité de Traitement : 3 t / jrs</u>	<u>Isselmou Ould Sadvi</u>	TEL. 574 61 59 / 574 52 42 FAX. 574 61 88 BP. 450
CPAA	<u>Capacité de Stockage : 30 t</u> <u>Capacité de Traitement : 40 t</u>	Abass Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
COMACOP	<u>Capacité de Stockage : 5800 t</u> <u>Capacité de Traitement : 80 t</u>	Abdou Hachem	TEL. 574 53 72 / 574 55 16 FAX. 574 58 31 / 574 55 15 BP. 5
MCP FRIGO	<u>Capacité de Stockage : 1000 t</u> Capacité de Traitement : 10 t Partenaire : CNFC	Yahefdou Ould Brahim	TEL. 574 59 37 / 574 59 29 FAX. 574 51 63 BP. 404
MEIPP	Transformation Conserverie	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 529 27 07 / 574 59 87 FAX. BP. 3950
MAURIMAR – COFRIMA	Capacité de Stockage : 2000 t Capacité de Traitement : 20 t	Abdel Kader Ould Hama Zein	TEL. 574 59 25 FAX. 574 62 85 / 574 64 41 BP. 91
NAMIA	Capacité de Stockage : Capacité de Traitement :	Mohamed Ould Abdel Vetah	TEL. 574 59 75 / 574 56 33 FAX. 574 59 63 BP. 19
NOY FRIGO sarl	Capacité de Stockage : Capacité de Traitement :	PDG/ Nejachi O/ Youba DG/ Hamdi O/ Hamouni	TEL. 574 66 36 FAX. 574 66 36 BP. 753

Section Services

<u>SOCIETES</u>	<u>ACTIVITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>	<u>ADRESSES</u>
SMCP	<u>Commercialisation Poissons</u>	<u>Mohamed Ould Didi</u>	TEL. 574 52 81 FAX. 574 55 66 BP. 259
PAN	<u>Port Autonome de Nouadhibou</u>	BA M'Baré	TEL. 574 51 27 / 134 FAX. 574 51 36 BP. 236
E.P.B.R.	<u>Port Artisanal</u>	Sid' Ahmed Ould Hamady	TEL. 574 63 42 / 353 FAX. 574 62 76 BP. 518
MASHREF	Chantier Naval	Dah Ould Vadal	TEL. 574 57 70 FAX. 574 56 83 BP. 351
MAURIBALT	Chantier Naval	Victor Carbenco Meyloul Ould Lekhal	TEL. 574 83 48 / 574 83 68 FAX. 574 83 69 BP. 545
SOMACAR	Cartons	Mohamed Ould Chérif	TEL. 574 57 35 FAX. 574 63 83 BP. 193 / BP. 50
SPIE	Cartons	Sidi Mohamed	TEL. 574 60 41 FAX. BP. 174
ARECA	<u>Atelier Réparations Mécaniques</u>	Isselmou Ould Sadvi	TEL. 574 52 42 FAX. 574 61 88 BP. 450
MAURITRAMAR	<u>Atelier Réparations Mécaniques</u>	Mohamed Lemine Ould Abidine	TEL. 574 55 83 FAX. 574 59 86 BP.
RECOME	<u>SHIP & Réparations Mécaniques</u> Partenaire : ASTICAN & SHIPCHANDLER	Mohamed Ould Limam	TEL. 574 52 46 FAX. 574 57 33 BP. 120

MAOA	<u>SHIPCHANDLER</u>	<u>Sidi Ould Taya</u>	TEL. 574 57 19 / 881 FAX. 574 53 47 BP. 183
SMP	<u>SHIPCHANDLER</u>	Chérif Hamahoullah	TEL. 574 58 31 FAX. 574 54 70 BP.
SOMASHIP	<u>SHIPCHANDLER</u>	Mohamed Ould Teloumit	TEL. 574 60 26 FAX. 574 55 61 BP. 374
PARIMCO	SHIPCHANDLER	Dah Ould Sidi Baba	TEL. 574 53 06 FAX. 574 57 48 BP. 195
MANUPORT	Manutention	Mohamed Ould Beibou	TEL. 574 53 75 FAX. 574 57 25 BP. 07
PACOM	Manutention	Mohamed Ould Saleck	TEL. 574 55 25 FAX. 574 55 25 BP.
SAMMA	<u>Manutention</u> <u>Consignation</u>	Didi Ould Bina	TEL. 574 53 64 FAX. 574 52 37
SOMESPA	<u>Manutention</u> <u>Consignation</u> <u>Transport Maritime</u>	Mohamed Ould Ghalawi	TEL. 574 61 17 FAX. 574 51 31 BP. 46
AGMACO	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Limam	TEL. 574 51 86 FAX. 574 57 15 BP. 72
A2M	<u>Consignation</u>	Ahmed Marhaba O/ Abderrahmane	TEL. 574 50 85 FAX. 574 50 46 BP. 238

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
ACPA	<u>Consignation</u>	<u>Abderrahmane Ould Mohamed</u>	TEL. 574 52 05 FAX. 574 62 16 BP. 84
AGC	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Bedahy	TEL. 574 51 86 FAX. 574 57 15 BP. 72
AFC	<u>Consignation</u>	Ahmed Ould Chrouf	TEL. 574 63 95 FAX. BP. 1941
APM/PP/PAS	Consignation	Abass Ould Boughourbal	TEL. 574 57 68 FAX. 574 50 46 BP. 238
ATLANTIC PECHE	Consignation	Diarra Mouna Soumaré	TEL. 574 65 74 FAX. BP. 153
ATLANTIC PELAGIQUE	Consignation	Ahmed Chérif	TEL. 574 92 43 FAX. 574 92 93 BP. 504
ASCOM	<u>Manutention</u>	Dah Ould Boutarvaya	TEL. 574 62 93 FAX. 574 62 93 BP.
BIC	<u>Consignation</u>	Mohamed Vall Ould Hamza	TEL. 574 83 71 FAX. 574 96 42 BP. 545
BCDP	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Jeilany	TEL. 574 56 87 FAX. 574 58 10 BP. 251
COPETRA	<u>Consignation</u>		TEL. 574 53 36 FAX. BP.

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
Ets OUMAR Yéro DIA	<u>Consignation</u>	<u>Oumar Yéro DIA</u>	TEL. 574 50 61 FAX. 574 56 86 BP. 222
EMAR	<u>Consignation</u>	Mohamed Ould Attigh	TEL. 574 53 65 FAX. 574 51 57 BP. 219
E.M.C	<u>Consignation</u>	Ahmedou Ould Lehbib	TEL. 574 65 51 FAX. 574 65 07 BP. 800
INTERCOP	Consignation	Saad Ould Ahmed	TEL. 574 84 41 FAX. 574 84 39 BP. 866
HIMAPECHE	Consignation	Mohamed Lemine O. Hamoud	TEL. 574 60 91 FAX. 574 69 93 BP. 690
MAURIEX	Consignation	Abdel Kader Ould Saleh	TEL. 574 97 92 FAX. 574 97 92 BP. 311
MAPECO	<u>Consignation</u>	Brahim Ould Chérif	TEL. 574 81 97 FAX. 574 60 52 BP. 825
M.C.A.	<u>Consignation</u>	Hassan Ould Allali	TEL. 574 54 37 FAX. 574 54 25 BP. 80
MCPS	<u>Consignation</u>	Cheikh Ould Dada	TEL. 574 60 39 FAX. 574 60 94 BP. 410
MAR. sa	<u>Consignation</u>	Mohamed Lemine O. Dellahi	TEL. 574 66 24 FAX. 574 90 39 BP. 407

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
MPS	<u>Consignation</u>	<u>Dève O. Chigaly Zeidane</u>	TEL. 574 94 51 FAX. 574 94 49 BP. 995
NAJAH sarl	<u>Consignation</u>	Ahmed Ould Yacoub	TEL. 574 53 75 FAX. 574 57 25 BP. 07
PACT/APECO/SMC	<u>Consignation</u>	Maurice Benza	TEL. 574 60 56 FAX. 574 60 57 BP. 443
PRESDIC	Consignation	Saleck Ould Aleya	TEL. 574 50 69 FAX. 574 63 89 BP. 498
SACOP. Sa	Consignation	Ahmed Ould El Hadj	TEL. 574 56 93 FAX. 574 50 36 BP. 234
SMCPS	Consignation	Teyeb Ould Mohamed Ahmed	TEL. 574 97 92 FAX. 574 97 92 BP. 311
SOPAC	<u>Consignation</u>	Ahmed Ould Hamady	TEL. 574 66 89 FAX. 574 65 18 BP. 4885
SOSEM. Sa	<u>Consignation</u>	Cheikh Mèlainine	TEL. 574 58 67 FAX. 574 58 65 BP. 246
SMCRP	<u>Consignation</u>	Sid' Ahmed O. Arby	TEL. 574 60 26 FAX. 574 54 95 BP. 374
SMRCP	<u>Consignation</u>	Abdellahi O. Khalil	TEL. 574 97 75 FAX. BP.

SOCIETES	ACTIVITES	RESPONSABLES	ADRESSES
SOTRAC CP	<u>Consignation</u>	<u>Sidina O. Med Sidina</u>	TEL. 574 62 18 FAX. 574 62 18 BP. 1092
SCOTT	<u>Consignation</u>	Biri Dioum	TEL. 574 54 73 FAX. BP.
SCOTRA	<u>Consignation</u>	Sidi Mohamed Ould Moctar	TEL. 574 60 21 FAX. 574 68 99 BP. 234
SCOMAT	Consignation	Mohamed O. Cheikh O. Diye	TEL. 574 57 71 FAX. 574 51 62 BP. 370
SCAM	Consignation	Med Cheikh O. Boydiya	TEL. 574 60 37 FAX. 574 55 96 BP. 218
SMAP	Consignation	Meyloud Ould Lekhal	TEL. 574 65 23 FAX. 574 66 74 BP. 286
SMPI	<u>Consignation</u>	Waly Ducros	TEL. 574 65 23 FAX. 574 66 74 BP. 282
SOMAUPECO	<u>Consignation</u>	Sadave Ould Cheikh Ahmed	TEL. 574 50 95 FAX. 574 57 67 BP.
SOMASCIR	<u>Consignation</u>	Hafed Ould Ahmedou	TEL. 574 50 13 FAX. 574 57 86 BP.301
TRACOMAR	<u>Consignation</u>	Seyni O. Med Salem Ducros	TEL. 574 89 48 FAX. 574 91 89 BP. 282
TRANSAC	<u>Consignation</u>	Ahmed Baba O. Mamy	TEL. 525 15 33 FAX. 525 56 57 BP. 5316
TRASER	<u>Consignation</u>	Mohamed Salem O. Lahwel	TEL. 574 58 53 FAX. 574 57 24

3.4. Tableau N° 1:

EVOLUTION DE LA PRODUCTION (en tonnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
SOUS TOTAL PECHE ARTISANALE	20 978	22 236	15 827	18 043	14 527	19 456	22 142
SOUS TOTAL PECHE INDUSTRIELLE	481 865	657 061	580 897	626 899	577 253	525 469	620 146
TOTAL GENERAL	502 843	679 297	596 724	644 942	591 780	544 925	642 288

SOURCE : Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques

Tableau N° 1:

EVOLUTION DE LA PRODUCTION (en tonnes)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PECHE ARTISANALE	66982	82387	84445	84458	80996	78447	79619
PECHE INDUSTRIELLE	636503	716030	869380	615174	792078	642863	491877
Pêche démersale	69446	80159	79299	94390	60470	58481	38746
pêche pélagique	563193	630871	786117	512945	727811	580312	449538
Autres	3864	5000	3964	7839	3797	4070	3593
TOTAL	703485	798417	953825	699632	873074	721310	571496

SOURCE : Direction des Etudes et de l'Aménagement des Ressources Halieutiques

3.5. Tableau N° 2:

EXPORTATIONS GLOBALES DU SECTEUR DE LA PECHE
(QUANTITES, VALEURS ET DROITS DE PECHE EN TONNES ET EN UM)

		CEPHALOPODES	DEMERSAUX	CRUSTACES	PELAGIQUES	FARINES	HUILES	S. SECHES ET CONCERVES	TOTAL
1997	QUANTITE	23 533	13 629	637	138 229	14 079	499	8 579	199 185
	VALEUR	17 752 000 000	2 625 000 000		6 453 000 000	809 000 000	23 000 000	860 000 000	
<i>PRIX MOYEN</i>		754 345	192 604		46 683	57 461	46 092	100 245	
1998	QUANTITE	18 744	14 182	431	135 200	12 294	810	8 019	189 680
	VALEUR	13 442 000 000	2 967 000 000	237 641 632	8 163 000 000	922 000 000	43 000 000	1 032 000 000	26 806 641 632
<i>PRIX MOYEN</i>		717 136	209 209	550 795	60 377	74 996	53 086	128 694	141 325
1999	QUANTITE	27 772	12 766	367	156 466	12 665	792	5 611	216 439
	VALEUR	16 956 012 000	3 011 115 000	245 110 000	10 416 131 000	1 056 243 000	51 511 000	872 350 000	32 608 472 000
<i>PRIX MOYEN</i>		610 543	235 870	667 875	66 571	83 399	65 039	155 471	150 659
2000	QUANTITE	26 499	15 498	781	148 621	11 447	671	7 441	210 958
	VALEUR	16 634 136 949	4 403 547 801	811 326 575	11 107 525 107	1 080 404 071	46 925 781	1 358 185 608	35 442 051 892
<i>PRIX MOYEN</i>		627 727	284 137	1 038 830	74 737	94 383	69 934	182 527	168 005

SOURCE : Direction Générale des Douanes

Tableau N°2

EXPORTATIONS GLOBALES DU SECTEUR DE LA PECHE EN 2005
(QUANTITES, VALEURS ET DROITS DE PECHE EN Kg ET EN UM)

FAMILLES	VALEURS	QUANTITES
CEPHALOPODES	34 871 193 089	27 384 612
PELAGIQUES	4 604 476 009	54 402 103
DEMERSAUX	3 581 769 226	20 101 017
CONSERVES	1 571 921 446	5 297 986
LANGOUSTES	1 041 866 123	1 186 959
FARINES	552 972 119	5 539 903
SALE, SECHE	120 655 837	709 816
CVREVETTE	27 840 482	25 419
HUILES	18 349 793	240 905
TOTAL	46 391 044 124	114 888 720

SOURCE : Direction Générale des Douanes

Tableau N°

EXPORTATIONS GLOBALES DU SECTEUR DE LA PECHE EN 2006
(QUANTITES, VALEURS ET DROITS DE PECHE EN Kg ET EN UM)

FAMILLE	VALEUR	QUANTITES
CEPHALOPODES	33 680 462 247	28 215 892
PELAGIQUES	4 980 677 915	52 921 979
DEMERSAUX	4 148 462 402	16 348 153
CONSERVES	537 941 010	2 071 797
LANGOUSTES	1 604 300 700	1 059 940
FARINES	777 759 110	7 556 240
SALE, SECHE	167 594 039	495 129
CVREVETTE	78 853 173	140 739
HUILES	16 787 549	185 471
TOTAL	45 992 838 145	108 995 340

SOURCE : Direction Générale des Douanes

3.6. Tableau N° 3:

**EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX AUTORISES A PECHER ET
DES EMBARCATIONS DE LA PECHE ARTISANALE**

DESIGNATION	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
1 . PECHE DE FOND	211	223	259	208	181	159	149	158
2 . PECHE PELAGIQUE	28	48	77	49	64	80	54	53
3 . AUTRES PECHEES (CREVETTES, MERLUES, THONS ET LANGOUSTES)	157	107	117	139	159	130	131	133
TOTAL GENERAL	396	378	453	396	404	369	334	344

SOURCE : Direction des Pêches

Tableau N°: 3

**EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX AUTORISES A PECHER ET
DES EMBARCATIONS DE LA PECHE ARTISANALE**

DESIGNATION	2002	2003	2004	2005	2006
1. PECHE DE FOND	170	173	227	211	155
2. PECHE PELAGIQUE	69	70	74	71	20
3. AUTRES PECHEES (CREVETTES, MERLUES, THONS ET LANGOUSTES)	142	165	203	75	91
TOTAL GENERAL	381	405	504	357	266

SOURCE : Direction des Pêches

3.7. Tableau N° 4:

**CAPTURE TOTALE DANS LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE
MAURITANIENNE DE LA PECHE INDUSTRIELLE**
(QUANTITES EN TONNES)

ESPECES	1999	2000	2001
PELAGIQUES	507 121	458 093	544 837
DEMERSAUX	22 953	19 320	26 414
MERLUS	10 307	11 766	13 361
CREVETTES	4 550	3 711	4 273
LANGOUSTES	14	4	109
THONS	3 024	1 933	3 188
CEPHALOPODES	29 280	30 628	27 899
COQUILLAGES	4	14	65
TOTAL	577 253	525 469	620 146

SOURCE : Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer

Tableau N°: 4

CAPTURE TOTALE DANS LA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE
MAURITANIENNE DE LA PECHE INDUSTRIELLE
(QUANTITES EN TONNES)

		Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			Totaux
FAMILLE		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	
2000	PELAGIQUES	41286	39943	36640	51247	61335	75677	73882	39836	28602	35012	26073	53660	563193
	DEMERSAUX	3616	2745	3023	3373	2838	3784	5265	3828	562	543	1472	3427	34476
	CEPHALOPODES	3372	1898	3268	3243	2626	3596	4138	7251	0	6	1297	4275	34970
	CRISTACES	496	546	203	289	308	352	365	857	0	0	180	286	3864
	TOTAL	48770	45132	43134	58152	67107	83409	83650	51772	29164	35561	29022	61630	636503
2001	PELAGIQUES	46223	45584	66157	38148	60683	76621	46810	53610	43717	43226	49428	60764	630871
	DEMERSAUX	4447	2767	4249	3584	3864	5680	4512	5927	1492	1543	3180	5098	46343
	CEPHALOPODES	4886	1904	3381	2964	1951	3340	2702	7056	6	23	1363	4240	33816
	CRISTACES	440	627	249	540	197	697	115	863	22	1	874	375	5000
	TOTAL	55996	50882	74036	45236	66595	86338	54139	67456	45237	44793	54845	70477	716030
2002	PELAGIQUES	57268	57676	74696	55785	52579	61255	97323	109833	58533	59546	35932	65691	786117
	DEMERSAUX	5600	4901	5285	3983	4391	4830	5231	8106	2279	1925	3066	3564	53161
	CEPHALOPODES	4685	1340	2799	1901	1627	1677	1971	5448	2	3	1225	3460	26136
	CRISTACES	790	183	189	455	253	403	151	1071	1	6	293	169	3964
	TOTAL	68343	64100	82969	62124	58850	68165	104676	124458	60815	61480	40516	72884	869380
2003	PELAGIQUES	55901	48476	51431	50840	50447	48616	44589	26235	56164	39363	23183	17700	512945
	DEMERSAUX	6770	4937	6183	4595	5937	7594	4886	9625	984	904	1427	2133	55875
	CEPHALOPODES	7962	2880	4783	3099	3396	3638	1496	8109	0	0	838	2314	38515
	CRISTACES	1555	642	1659	609	1044	563	384	915	0	3	112	353	7839
	TOTAL	72188	56935	64056	59043	60824	60411	51355	44884	57148	20270	25560	22500	615174
2004	PELAGIQUES	57412	73848	59010	67300	88569	91186	80521	82637	42873	28037	22499	33919	727811
	DEMERSAUX	2774	3535	3153	2278	2519	3079	3345	6616	1500	381	1332	2600	33112
	CEPHALOPODES	3209	2651	2093	1975	1748	2007	2072	5737	0	0	1575	4291	27358
	CRISTACES	420	588	238	621	107	308	267	599	0	0	282	367	3797
	TOTAL	63815	80622	64494	72174	92943	96580	86205	95589	44373	28418	25688	41177	792078
2005	PELAGIQUES	31072	46141	57929	57173	50550	71525	74557	45749	54101	25724	32665	33126	580312
	DEMERSAUX	2412	2177	2296	4521	169	1536	3320	4794	2255	948	1302	1914	27644
	CEPHALOPODES	4595	2693	2141	5786	32	1774	3284	7288	0	6	975	2563	30837
	CRISTACES	754	425	526		43	48	273	934	0	9	225	411	4070
	TOTAL	38833	51436	62892	67875	50794	74583	81434	58765	59356	26687	35194	34014	642863
2006	PELAGIQUES	65528	52965	63548	47622	48236	75393	62394	6344	1147	4182	8827	13352	449538
	DEMERSAUX	3195	1348	1411	2933	1229	1959	2386	64	467	962	1544	2225	19723
	CEPHALOPODES	5353	1762	1558	3480	2459	608	917	203	0	0	609	2074	19023
	CRISTACES	756	334	492	1042	2	70	55	0	0	0	333	509	3593
	TOTAL	74832	56409	67009	55077	51926	78030	65752	6611	1614	5144	11313	18160	491877

SOURCE : Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer

4. NORMATIVE LEGALE

Les navires étrangers peuvent intervenir dans les eaux mauritaniennes de trois façons différentes :

- au moyen d'une licence libre délivrée dans le cadre d'accords bilatéraux signés entre la Mauritanie et un Etat ou groupe d'états étrangers.
- Dans le cadre d'une licence libre accordée en dehors de tout accord avec l'Etat du pays dont le bateau est originaire.
- Dans cadre d'un contrat d'affrètement signé avec un partenaire mauritanien.

Il y a une différence essentielle entre les trois formules :

- Les deux premières formules excluent l'intervention des douanes mauritaniennes et autorisent le navire étranger à quitter les eaux territoriales sans aucun débarquement de ses captures ni prélèvement de droits de douane, mais le navire étranger doit préalablement acquitter une redevance.
- L'affrètement impose le transbordement et le règlement des droits de douane sur la cargaison capturée.

Pour les licences, la redevance est harmonisée au taux de 100 dollars par TJB du navire.

- Pour les affrètements, il n'y a pas de paiement anticipé de la redevance, les droits et taxes étant acquittés à l'exportation en fonction de la valeur en douane de la cargaison exportée sur la base du prix contractuel :
 - 6,5 % de droits de pêche,
 - 3 % de taxe statistique,
 - 2 % de d'importation minimum forfaitaire (IMF), assis sur la valeur en douane majorée des droits et taxes,
 - Taxe municipale de 400 Ouguiyas par tonne pour les produits congelés et 2.000 Ouguiyas par tonne pour les conserves, la farine et l'huile.
 - Forfait de 1.500 UM par déclaration.

Tout ceci représente entre 12 et 13 % de la valeur en douane du poisson exporté.

L'armateur européen présente sa demande de licence au ministère de son pays en charge de la pêche, qui la retransmet aux instances européennes en fournissant toutes les

informations concernant le navire (tonneaux de jauge brut, n° d'immatriculation externe, indicatif ration, puissance motrice, port d'attache, photo latérale du navire, ...). Puis Bruxelles transmet chaque trimestre la liste des demandes au ministère mauritanien des pêches, celles-ci devant lui être soumises au moins trente jours avant le début de leur période de validité.

La liste transmise par Bruxelles au ministère des pêches, doit également comporter la preuve du paiement des redevances acquittées par l'armateur auprès des autorités mauritaniennes. Celles-ci sont effectuées par virement sur l'un des comptes à l'étranger de la Banque Centrale de Mauritanie.

Les redevances dues en Euros par l'armateur sont variables selon le type de pêche : elles sont fixées en fonction du tonnage de chaque navire et de la durée de la licence demandée.

Le Ministère Mauritanien des pêches délivre alors les licences au moins dix jour avant le début de leur validité. Elles sont mises à la disposition des armateurs auprès des services du ministère soit à Nouakchott, soit à Nouadhibou.

4.1. Conventions Internationales ratifiées par la Mauritanie

La Mauritanie a ratifié les conventions régissant le régime juridique des océans et la politique des activités de pêche, notamment :

- Convention des Nations unies sur le droit de la Mauritanie dont l'acte final a été signé le 10 décembre 1982 à Montégo-Bay, en Jamaïque, entrée en vigueur le 16 Novembre 1994 (Ordonnance N°88.115 du 31 Août 1988) ;
- Convention internationale sur le Jaugeage des navires signée en 1969 à Londres, entrée en vigueur le 18/07/1982 (Décret N°96.081 du 30/06/1996) ;
- Conventions de Londres 1969 et son protocole de 1976 (STCW) sur les normes de formation des gens de mer et les conditions de délivrance des brevets (Décret N°96.169 du 15/11/1996) ;
- Convention de Bruxelles 1971, portant création d'un fonds international d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) Décret N°95.170 du 15/11/1995 ;

4.2. Dispositions législatives et réglementaires

- Loi N°2000-025/ du 24 janvier 2000 portant Code des Pêches.
- Loi n° 96-010 du 25 janvier 1996 modifiant la loi n° 67-171 du 18 juillet 1967 relative aux coopératives de pêche artisanale et aux coopératives de Crédit et d'Epargne à la pêche artisanale
- Ordonnance N° 89.043/PCMSN du 12 février 1989 autorisant la ratification de la convention portant création d'une commission sous régionale des pêches

- Ordonnance N° 88.144 du 30 Octobre 1988 portant Code des Pêches Maritimes
- Ordonnance n° 88.115 du 31 août 1988 portant autorisation de ratification de la convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982
- Ordonnance n° 88.120 du 31 août 1988 portant délimitation et statut juridique de la mer territoriale, de la zone contiguë, de la zone Economique exclusive et du plateau continental de la République Islamique de Mauritanie
- Décret 8100/PCMSN du 26 Juillet 1989, portant règlement général d’application du Code des Pêches Maritimes;
- Décret 81.060, relatif aux tailles marchandes;
- Décret 81.061, relatif aux maillage des filets et engins de pêche;
- Décret 81.062 du 02/04/1981, portant réglementation de l’inspection sanitaire et du contrôle de salubrité, complété par le décret 91.030 du 08/03/1994, relatif aux règles d’hygiène et de salubrité et aux conditions d’inspection sanitaire et de contrôle régissant la production et la commercialisation des produits de pêche (reprenant les dispositions de la directive Européenne);
- Décret 82.145 du 12/11/1982, relatif à l’obligation de débarquement;
- Décret 87.255 du 15/10/1987, portant réglementation de la pêche à l’appât vivant dans la ZEE Mauritanienne;
- Décret 92.026 du 23/06/1992, relatif aux procédures de contrôle liées aux opérations de surveillance maritime;
- Arrêté R581 du 05/09/1969, fixant les conditions d’installation et d’exploitation des industries de conditionnement et de commercialisation de la poutargue ;
- Arrêté R046 du 17/03/1990, portant approbation du modèle de licence de pêche pour les navires de pêche industrielle;
- Arrêté R-033 du 26/11/1994, relatif à l’immatriculation aux titres de navigation de pêche et aux conditions minimales de sécurité des embarcations de pêche artisanale ;
- Arrêté conjoint MPEM/MSAS/MCAT N°R-123 du 13/04/1996, relatif aux normes d’hygiène et de salubrité applicables aux produits de la pêche;
- Arrêté conjoint MPEM/MSAS/MCAT N°R-124, relatif aux normes d’hygiène et de salubrité applicables aux Etablissements de traitement des produits de la pêche ;
- Arrêté R-212, relatif aux conditions d’hygiène et de salubrité applicable à bord des navires de pêche et des navires usines;
- Arrêté R131 du 16 Avril 1996, relatif à l’interdiction des filets tournants;
- Circulaire N°001/95 du 31/01/1995, relative à l’exportation des produits;
- Circulaire N°005/95 du 28/06/1995, relative à l’exportation des demersaux élaborés;
- Circulaire N°006/96 du 04/08/1996, relative au débarquement de la production artisanale;
- Circulaire N°530/DSPCM du 30/08/1997, relative au débarquement et dans les usines;
- Circulaire N°456/97 du 04/12/1997, relative au gel de toute nouvelle autorisation de pêche de fonds;
- Décret 006/98 du 17/06/1998, instituant la direction des études et de l’Aménagement des ressources halieutiques, la direction de la formation et des affaires administratives et la Direction de la promotion des produits de pêche ; la Direction de la Marine Marchande et de la Direction Régionale Maritime de Dakhlet Nouadhibou.